



centre
d'études et
de recherches
sur les
qualifications

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)

ANNEES 1982-1983

DECEMBRE 1984

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)

9, rue Sextius Michel - 75732 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 575 62 63

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n°70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le ministre de l'Éducation nationale, qui en assure la tutelle, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et les ministres du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur, de la Recherche et de la Technologie, et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan, à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale, et au Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale.

Le CEREQ a pour mission d'effectuer des études et des recherches sur la relation formation-emploi et sur l'évolution des qualifications de façon à pouvoir répondre aux demandes des administrations et à contribuer au développement des connaissances dans ce domaine.

Le Directeur du CEREQ est assisté par un Conseil de Perfectionnement.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

HUIT MEMBRES DE DROIT	NEUF MEMBRES DÉSIGNÉS REPRÉSENTANT :	DEUX MEMBRES ÉLUS PAR LE PERSONNEL SCIENTIFIQUE DU CENTRE
<ul style="list-style-type: none">- Le directeur de l'ONISEP.- Le directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche du ministère de l'Éducation nationale.- Le directeur des lycées du ministère de l'Éducation nationale.- Le directeur des affaires financières du ministère de l'Éducation nationale.- Le directeur général de l'industrie du ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur.- Le directeur général de l'Administration et de la fonction publique.- Le délégué à l'Emploi.- Le directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture.	<ul style="list-style-type: none">- Le Commissariat général du Plan.- La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.- Le Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la promotion sociale.- L'Institut national de la statistique et des études économiques.- L'Institut national d'études démographiques.- La Direction de la Prévision au ministère de l'Économie, des Finances et du Budget.- Le Service de la prévision des statistiques et de l'évaluation au ministère de l'Éducation nationale.- L'Agence nationale pour l'Emploi.- Le Centre national de la recherche scientifique.	<p style="text-align: center;">CINQ PERSONNALITÉS COOPTÉES EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE</p> <ul style="list-style-type: none">- Devaud (Marcelle), présidente du Comité du Travail féminin, membre du Conseil économique et social.- Eicher (Jean-Claude), directeur de l'Institut de recherche sur l'économie de l'Éducation de l'Université de Dijon.- Geymond (Bernard) adjoint au directeur des affaires sociales du Groupe VALÉO.- Barret (Philippe), ancien élève de l'École Normale Supérieure.- N...

**STATISTIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
FINANCÉE PAR LES ENTREPRISES**

(Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)

(Années 1982-1983)

Ce dossier a été réalisé par Kamel HADADJ dans le cadre du Département de l'emploi et des prévisions. Les traitements informatiques ont été assurés par Kalthoum CHAUSSEPIED et Alain LACOURRÈGE.

© La Documentation Française - Paris 1985
ISBN : 2-11-001345-1

AVANT-PROPOS

Pour la douzième année, à la demande et avec un financement des instances de la Formation Professionnelle, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a procédé à l'exploitation des déclarations des employeurs soumis à l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue.

Les résultats se caractérisent, comme chaque année, par des évolutions extrêmement faibles des principaux indicateurs synthétiques, à la hausse en ce qui concerne le pourcentage des dépenses de formation rapportées à la masse salariale et le pourcentage de stagiaires par rapport au nombre de salariés des entreprises, et à la baisse pour la durée des formations.

Mais au-delà de ces moyennes, l'intérêt de l'exploitation effectuée est de mesurer des comportements différenciés selon la taille de l'entreprise, selon le secteur d'activité économique, selon les catégories professionnelles concernées, et l'examen des disparités demeure une source de réflexion extrêmement riche pour les pouvoirs publics et les partenaires sociaux dans un domaine où la concertation est de tradition.

*Paul-Pierre VALLI
Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications*

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS D'EMPLOYEURS	13
1. L'organisation du traitement et la méthode employée.	13
1.1. L'organisation du traitement.	13
1.2. Méthodologie employée	14
a) La méthode d'échantillonnage.	14
b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés	15
2. Le champ de la statistique	16
2.1. Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombres de salariés	16
2.2. Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombres d'entreprises ..	17
2.3. Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1983).	18
3. Conclusion	19
CHAPITRE 2 : LES DONNÉES NATIONALES GLOBALES	21
1. Les données financières.	21
1.1. Panorama général	21
1.2. L'assiette de la participation et les dépenses fiscalisées	21
a) Les abattements	21
b) Les dépenses fiscalisées	22
2. Structure des dépenses de formation.	23
2.1. Les dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise ...	23
2.2. Les rémunérations versées aux stagiaires	23

	Pages
2.3. Les dépenses en application de conventions	23
2.4. Les versements à des fonds d'assurance formation et à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation	23
2.5. Les autres postes	24
3. Les entreprises ayant eu des stagiaires	24
4. Les stagiaires	25
4.1. Analyse générale	25
4.2. Analyse par sexe	25
4.3. La qualification des stagiaires	25
5. Les stages	26
CHAPITRE 3 : ANALYSE GÉOGRAPHIQUE	29
1. Panorama général : concentration régionale	30
2. Les données financières	30
3. Les dépenses de formation	30
4. Les stagiaires	33
5. Les stages ..	33
6. Les résultats départementaux	34
CHAPITRE 4 : ANALYSE SECTORIELLE	35
1. Le champ de la statistique	35
2. Les fiches sectorielles	36
2.1. L'Agriculture	36
2.2. Les industries agro-alimentaires	37
2.3. L'énergie	38
2.4. Les industries des biens intermédiaires	40
2.5. Les industries des biens d'équipement	43
2.6. Les industries des biens de consommation courante	45
2.7. L'industrie de mise en œuvre du bâtiment et du génie civil et agricole. ...	47
2.8. Le commerce	47
2.9. Les transports	49

	Pages
2.10. Les services (marchands et non marchands)	50
2.11. Les organismes financiers et de crédit	52
CHAPITRE 5 : SYNTHÈSE INTER-SECTORIELLE	55
1. La construction des groupements de secteurs	55
2. L'effort physique de formation est cohérent avec la typologie des secteurs.	56
CONCLUSION	58
ANNEXE (Tableaux)	59
Liste des secteurs d'activité économique	98
Fac-similé de la déclaration 2483 de l'année 1982.	100
Fac-similé des nouveaux cadres statistiques de la déclaration 2483 de l'année 1983	102
Liste des tableaux et graphiques	103

INTRODUCTION

Depuis la loi du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue, le CEREQ est chargé, par le Comité interministériel de la formation professionnelle, du traitement statistique des déclarations que les entreprises sont tenues de déposer chaque année pour retracer l'emploi de leur participation au financement de la formation professionnelle continue.

Les résultats de ce traitement sont régulièrement diffusés auprès des instances administratives concernées : Délégation à la formation professionnelle, missions régionales (services de contrôle de la formation professionnelle continue), ainsi qu'auprès de l'INSEE et de ses observatoires régionaux. L'essentiel en est repris chaque année par la Délégation à la formation professionnelle dans le document annexé à la loi de finances qui, conformément à l'article 11 de la loi, retrace l'emploi de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Les principales données relatives aux premières années d'application de la loi ont été rassemblées dans les rapports (1) qui peuvent être consultés au CEREQ.

Six dossiers (2), plus largement diffusés, ont fourni les résultats détaillés pour les années 1976 à 1982. Le présent dossier présente de façon comparable ceux des années 1982 (données définitives) et 1983 (données provisoires).

On a d'abord retracé l'évolution de trois indicateurs pour chaque année de 1972 à 1983 : le taux de participation financière, la proportion de salariés ayant bénéficié de stages, la durée moyenne des stages, qui remplace la répartition des stagiaires par catégorie professionnelle, car celle-ci ne varie pratiquement plus depuis plusieurs années (tableaux p.11).

(1) CEREQ - Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Traitement statistique des déclarations d'employeurs n°2483.

Années 1972-1973-1974 (février 1976)

Années 1974-1975 (janvier 1977)

Années 1975-1976 (décembre 1977)

} Documents ronéotés

(2) CEREQ - Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises (Traitement des déclarations d'employeurs n°2483).

Années 1976-1977 (octobre 1978)

Années 1977-1978 (octobre 1979)

Années 1978-1979 (novembre 1980)

Années 1979-1980 (novembre 1981)

Années 1980-1981 (novembre 1982)

Années 1981-1982 (décembre 1983)

} La Documentation Française

Dans un premier chapitre, nous avons présenté l'organisation générale du traitement des déclarations d'employeurs 2483 et nous y avons également inclus quelques considérations sur des questions de champ couvert par l'enquête.

Le chapitre suivant porte sur les résultats nationaux et se propose d'effectuer une couverture approfondie du problème de la formation professionnelle continue au niveau France entière.

Par contre, le chapitre 3 se propose d'effectuer une synthèse régionale ; ce chapitre est accompagné de quelques cartes de France qui permettent de mieux apprécier la dispersion interrégionale de l'effort de formation des entreprises.

La dimension sectorielle est, en matière de formation professionnelle continue, extrêmement prononcée ; nous lui avons donc consacré le chapitre 4. Nous avons passé en revue les secteurs d'activité économique en établissant pour chacun une fiche de synthèse. Les fiches sectorielles ont été regroupées par grands groupes d'activité selon une agrégation proche de la nomenclature en U de l'INSEE.

Enfin, le chapitre 5 constitue un essai d'agrégation des secteurs, fondée sur les performances réalisées en 1982 par chacun d'eux. Ce travail est basé sur les tableaux 25 et 26 qui projettent les secteurs dans les plans déterminés par les principaux critères de mesure de l'effort de formation (taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages).

Évolution des principaux indicateurs de 1972 à 1983

(1983 : données provisoires)

t₁ Taux de participation financière % (1)

Année		1972	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Classe 1	10 à 19 sal.	0,47	0,82	0,86	0,95	0,95	0,98	1,00	1,14
Classe 2	20 à 49 sal.	0,62	0,97	1,03	1,06	1,08	1,09	1,10	1,18
Classe 3	50 à 499 sal.	0,92	1,28	1,28	1,30	1,31	1,32	1,35	1,47
Classe 4	500 à 1 999 sal.	1,91	1,61	1,66	1,64	1,71	1,74	1,81	1,92
Classe 5	2 000 sal. et plus		2,73	2,83	2,86	2,72	2,91	3,06	3,21
Total		1,35	1,76	1,82	1,84	1,79	1,88	1,97	2,03

t₃ Pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages

Classe 1	10 à 19 sal.	1,4	3,4	3,0	3,4	3,0	3,4	3,5	6,6
Classe 2	20 à 49 sal.	2,3	5,6	5,3	5,6	5,4	5,3	5,4	7,2
Classe 3	50 à 499 sal.	6,1	13,6	12,6	12,6	12,8	13,1	12,8	13,7
Classe 4	500 à 1 999 sal.	17,8	20,1	20,1	20,4	21,0	21,8	21,9	22,4
Classe 5	2 000 sal. et plus		29,6	30,7	31,8	30,0	32,3	33,6	36,7
Total		10,7	17,7	17,6	18,0	17,5	18,4	18,9	20,1

Durée moyenne des stages (heures de stage/stagiaire)

Classe 1	10 à 19 sal.	60	45	47	47	50	45	44	38
Classe 2	20 à 49 sal.	60	46	48	47	45	46	44	41
Classe 3	50 à 499 sal.	61	46	46	46	46	45	47	45
Classe 4	500 à 1 999 sal.	78	51	50	48	48	47	48	50
Classe 5	2 000 sal. et plus	74	66	64	62	61	62	61	46
Total		62	57	57	55	54	54	54	46

(1) En 1972 et 1973, le taux légal était de 0,8 % des salaires ; de 1974 à 1977, il était de 1 % ; depuis 1978, il est de 1,1 %.

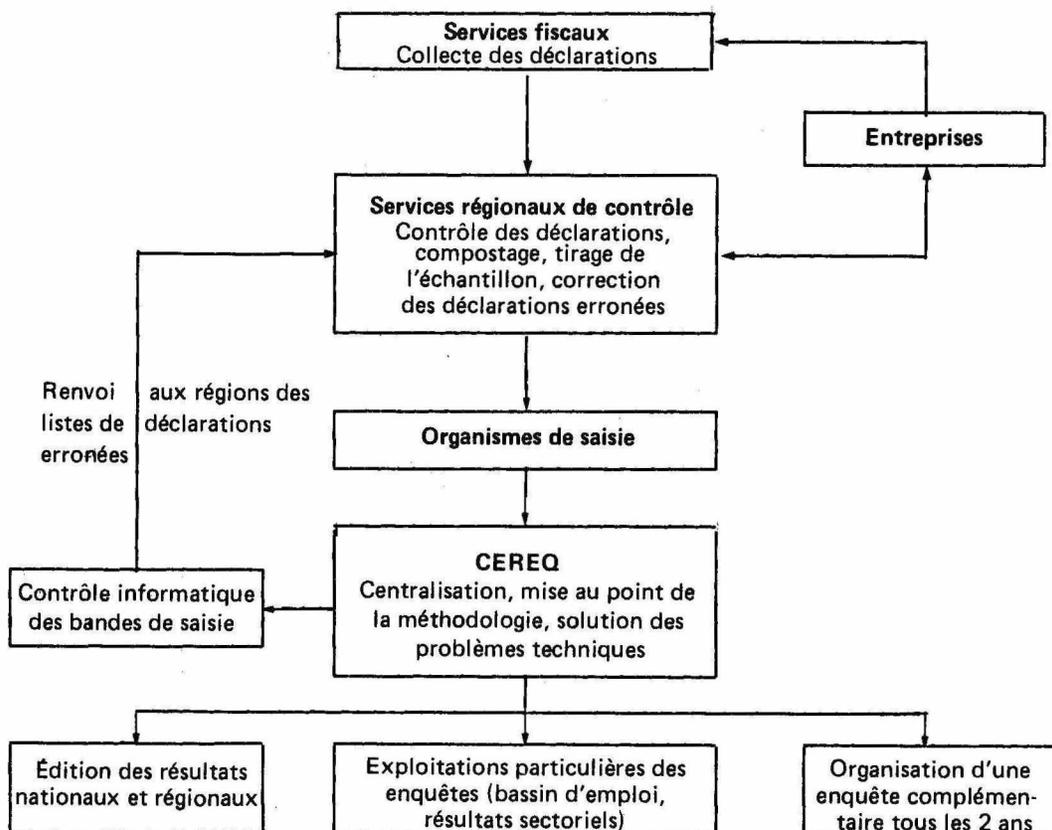
CHAPITRE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS D'EMPLOYEURS

1. L'ORGANISATION DU TRAITEMENT ET LA MÉTHODE EMPLOYÉE

1.1. L'organisation du traitement

L'organisation mise en place depuis l'origine de l'exploitation statistique des déclarations d'employeurs 2483 repose sur deux pôles essentiels : le CEREQ d'une part, et les 22 services régionaux de contrôle de la formation professionnelle, d'autre part. A ces pôles essentiels viennent se greffer deux autres types d'acteurs : les services fiscaux locaux chargés de la collecte et de la transmission des déclarations, les organismes de saisie chargés de la transcription sur support informatique des documents administratifs recueillis.



Les entreprises assujetties sont rangées, en fonction du nombre total de leurs salariés au 31 décembre de l'année étudiée, en cinq classes de taille.

Ces classes sont les suivantes :

- classe 1 : de 10 à 19 salariés,
- classe 2 : de 20 à 49 salariés,
- classe 3 : de 50 à 499 salariés,
- classe 4 : de 500 à 1 999 salariés,
- classe 5 : 2 000 salariés et plus.

Au fur et à mesure de leur réception par les régions, les déclarations reçoivent un numéro d'ordre dont le premier chiffre correspond à la classe de taille de l'entreprise. Ce compostage s'effectue département par département et classe de taille par classe de taille. Cette numérotation a l'avantage d'être simple et univoque : chaque déclaration reçoit un numéro et deux numéros de compostage identiques correspondant nécessairement à des entreprises localisées dans deux départements différents. Cette numérotation a d'autres qualités dont l'une, et non des moindres, est de permettre le repérage immédiat des entreprises d'une classe de taille donnée. Enfin, comme on le verra dans le paragraphe suivant, cette numérotation constitue le nœud gordien de la procédure d'échantillonnage.

1.2. Méthodologie employée

En présence d'une population nombreuse, et c'est bien le cas ici, on a le choix entre le recensement et l'enquête. La première méthode d'investigation ne constitue pas la panacée et présente même des inconvénients majeurs : son coût d'une part, est extrêmement élevé et les moyens techniques nécessaires à sa réalisation d'autre part, sont souvent lourds et s'accompagnent généralement de coûts externes importants.

Dans le domaine qui nous concerne, celui de la formation professionnelle continue, deux objectifs sont visés : l'efficacité et la fiabilité. Efficacité, car au début du mois de septembre on doit présenter les statistiques nécessaires à la rédaction du document annexé au projet de loi de finances. Fiabilité, car on doit s'assurer de la robustesse statistique des résultats obtenus. Ces deux impératifs sont largement garantis par la deuxième méthode d'investigation : le sondage.

a) *La méthode d'échantillonnage*

Concernant une année T donnée, l'enquête se déroule en deux temps :

- premier temps de mai (T + 1) à septembre (T + 1) : élaboration de statistiques nationales et régionales globales, appelées également statistiques provisoires ;
- second temps de septembre-octobre (T + 1) à avril (T + 2) : élaboration de statistiques nationales et régionales par secteur d'activité économique dans la nomenclature en T (statistiques définitives).

A ces deux phases correspondent deux procédures d'échantillonnage que nous allons à présent évoquer.

– Tirage de l'échantillon nécessaire à la première phase de traitement

Compte tenu de leur faible nombre, mais surtout de leur poids, les entreprises des classes 4 et 5 sont tirées de façon exhaustive dans toutes les régions.

Une règle générale d'échantillonnage s'applique également aux entreprises des classes 1 et 2 : un taux de sondage d'un dixième est appliqué aux premières (on tire toutes les déclarations de la classe 1 dont le numéro de compostage se termine par 1), un taux d'un cinquième est appliqué aux deuxièmes (on tire tous les dossiers de cette classe dont le numéro se termine par 1 ou 6).

Concernant la classe 3, il y a une règle générale, mais assortie d'exceptions pour les régions à tissu économique dense. La règle générale est que les déclarations sont toutes tirées et les exceptions concernent les régions Ile-de-France, Nord, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur pour lesquelles le tirage se fait au taux d'un demi (tous les dossiers ayant un numéro impair).

– Préparation de la deuxième phase de l'enquête

Au fur et à mesure de l'archivage des déclarations, les régions tiennent à jour des listes d'identifiants d'entreprises comportant le numéro de compostage, le code APE, la raison sociale et l'adresse de l'entreprise.

Ces listes sont adressées au CEREQ avant la mi-décembre de l'année (T + 1).

Leur fusion avec les informations correspondantes des déclarations échantillonnées lors de la première étape, va constituer la base de sondage de l'étape suivante.

En effet, à l'issue de cette fusion, on connaît avec précision le nombre d'entreprises pour chaque strate de la stratification région-secteur (une table informatique permet d'établir le passage d'un niveau 600 au niveau 40 correspondant) - taille.

La méthode consiste, connaissant l'effectif total d'une strate N_s , l'effectif déjà échantillonné dans la strate E_s et l'effectif optimal de représentativité de la strate n_s , à tirer (aléatoirement pas-à-pas) un nombre supplémentaire de déclarations équivalent à la différence $n_s - E_s$ (quand cette différence a un sens).

b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés

Compte tenu de l'importance quantitative de l'information à traiter (plus de 30 000 déclarations sont exploitées pour les résultats globaux du mois de septembre), on peut affirmer, sans aucun risque de contradiction, que l'exploitation des déclarations 2483 constitue un exemple de rapidité et d'efficacité. En effet, le temps imparti pour l'obtention des résultats est extrêmement limité puisqu'il n'excède guère trois à quatre mois : début de la campagne lors de la deuxième quinzaine de mai, publication des statistiques officielles lors de la première quinzaine du mois de septembre ; de plus cette période recouvre les deux principaux mois de vacances d'été.

Cette efficacité est rendue possible par la parfaite maîtrise technique du sujet par le CEREQ, mais aussi grâce au travail important fourni par les régions.

A cette rapidité d'exécution s'ajoute une remarquable fiabilité des chiffres publiés. En effet, on observe chaque année que les écarts entre chiffres publiés en mai (T + 2) et chiffres publiés en septembre (T + 1) sont très faibles, ceci aussi bien au plan régional qu'au plan national ; c'est plus particulièrement le cas pour le taux de participation financière et pour le taux de stagiaires, deux indicateurs clés de la formation professionnelle continue.

Le CEREQ a effectué des calculs d'intervalles de confiance pour les principales variables : nombre d'entreprises qui ont eu des stagiaires, nombre de stagiaires, dépenses consenties.

A partir d'un échantillon de taille donnée, on est en mesure de proposer un intervalle qui a une probabilité donnée de recouvrir la valeur inconnue d'un paramètre. Il est évident que cet intervalle sera d'autant plus étroit que la taille de l'échantillon est grande (à la limite, si on connaît exactement toute la population l'intervalle se réduit à un point), et que la probabilité est faible. Dans nos calculs, la probabilité retenue est de 95 %. C'est la valeur la plus fréquemment utilisée dans ce genre d'investigation.

Les résultats ci-dessous donnent la largeur, en pourcentage des valeurs publiées, de l'intervalle de confiance à 95 % pour les données France entière :

- nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires $\pm 1,2 \%$
- nombre de stagiaires $\pm 0,4 \%$
- dépenses consenties $\pm 0,3 \%$

Par exemple, pour le total des dépenses consenties, la vraie valeur (inconnue) ne diffère pas de plus de 0,3 % en valeur absolue de la valeur publiée par le CEREQ. Ceci apporte la preuve de la précision des informations diffusées par le CEREQ.

2. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Le tableau 1 (1) donne les **nombre d'entreprises et de leurs salariés**, définitifs pour 1982, provisoires pour 1983. Les **nombre d'entreprises constituant l'échantillon** figurent au tableau 2.

Le champ théorique sera estimé d'une part, en termes de nombre de salariés et d'autre part, en termes de nombre d'entreprises.

2.1. Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombre de salariés

On peut estimer le champ théorique — en nombre de salariés — des déclarations 2483, à l'aide de la statistique de l'UNEDIC (2) : nombre de salariés des établissements affiliés employant dix salariés et plus au 31 décembre 1982, par secteur d'activité économique (Année 1982 rectifiée).

(1) Tous les tableaux cités figurent en annexe de ce dossier.

(2) Bulletin de liaison UNEDIC n°94 - Sept.-oct. 1984.

Pour obtenir le champ théorique des déclarations 2483, il convient d'y ajouter les salariés des établissements semi-publics et du secteur coopératif, assujettis au financement de la formation professionnelle continue et ne cotisant pas à l'UNEDIC. Le champ théorique des déclarations 2483 peut ainsi être estimé à 10 979 936 salariés en 1982, secteur T 01 Agriculture exclu.

Il faut remarquer toutefois que les déclarations 2483 couvrent les établissements de moins de dix salariés appartenant à des entreprises d'au moins dix salariés, alors que ce n'est pas le cas de celles de l'UNEDIC, celles-ci étant établies par taille d'établissement et non d'entreprise. L'estimation ci-dessus du champ théorique des déclarations 2483 est donc sous-évaluée.

L'effectif des salariés des entreprises (hors agriculture) ayant déposé une déclaration 2483 pour 1982 étant de 9 884 481, le champ théorique est couvert à plus de 90 %, ce qui permet de considérer les résultats comme très significatifs. On n'a opéré aucun redressement visant à fournir des résultats relatifs au champ théorique ; seules sont prises en compte les déclarations effectivement parvenues dans les régions.

2.2. Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombre d'entreprises

L'unité statistique des déclarations 2483 étant l'entreprise, et celle de l'UNEDIC étant l'établissement, cette dernière ne permet pas de déterminer les proportions des **nombre d'entreprises** ayant remis une déclaration 2483.

Cette comparaison est rendue possible par une étude de l'INSEE dont l'unité statistique est l'entreprise et qui résulte de l'exploitation du fichier des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et de l'enquête annuelle d'entreprises, mis en concordance par le système SUSE (3). La dernière année pour laquelle cette statistique est disponible, mais non publiée, est 1981. Elle exclut les secteurs suivants :

- T 01 Agriculture ;
- T 38 Services non marchands ;
- et parmi les services marchands (T 29, T 30, T 33, T 34), ceux qui ne sont pas assujettis aux BIC : enseignement, recherche, santé, action sociale.

Le champ de la statistique des déclarations 2483 est toutefois un peu supérieur à celui de l'INSEE, car il inclut les entreprises ayant moins de dix salariés au 31 décembre 1981, mais en ayant eu au moins dix en moyenne en 1981, alors que l'INSEE ne prend en compte que celles ayant eu dix salariés ou plus au 31 décembre 1981.

Dans ce champ, sur 132 809 entreprises assujetties en 1981, 117 036 — soit 88 % — avaient remis une déclaration. Les pourcentages des nombres de ces entreprises par classe de taille étaient les suivants :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
78	96	97	99	94	88

(3) SUSE : Système unifié de statistiques d'entreprises.

2.3. Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1983)

Ce dossier présente les résultats définitifs du traitement des déclarations 2483 pour l'année 1982 et les résultats provisoires pour 1983.

Pour cette dernière année, comme le montre le tableau 1, le champ est moins bien couvert. Cela relève d'une explication très classique : comme chaque année, un certain nombre de déclarations n'étaient pas encore parvenues aux services régionaux de contrôle à la date du traitement. Un déficit important est observé dans la classe 5, le poids relatif de celle-ci s'en trouve réduit. Il s'ensuit une certaine distorsion des indices globaux qui retrouveront leurs valeurs correctes, un peu plus élevées, lors du traitement du mois de mai 1985. Comme d'habitude, les ajustements seront plus sensibles au niveau de certaines régions qu'au niveau national.

Au-delà de considérations de champ, l'enquête 1983 a été marquée par des transformations importantes des cadres purement statistiques de la déclaration 2483 (4).

Les principaux aménagements ont porté sur :

- les catégories socio-professionnelles : on s'est aligné sur la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles de l'INSEE que les entreprises connaissent bien puisque c'est à elle qu'elles se réfèrent dans leur réponse à l'enquête sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre et des handicapés physiques (enquête structure des emplois) (5) ;
- la répartition des salariés par sexe et par poste de la nomenclature citée ci-dessus ;
- le congé individuel de formation : ceci afin d'appréhender les effets de la loi... ;
- la pyramide d'âge des stagiaires ;
- la répartition par durée des stages.

Compte tenu du court délai dont disposaient les entreprises pour aménager leurs programmes informatiques, une proportion importante d'entre-elles n'a pu répondre correctement à l'enquête. Si nous avons dû exclure de l'échantillon les déclarations erronées, nous nous serions heurtés à un grave problème de représentativité, comme l'atteste le tableau ci-après :

(4) Voir en annexe le fac similé des cadres E et F de la nouvelle déclaration.

(5) Manœuvres OS : rubriques 67 à 69 du groupe 6 de la nomenclature INSEE

Ouvriers qualifiés : rubriques 62 à 65 du groupe 6

Employés : correspondent au groupe 5

Agents de maîtrise, techniciens et agents techniques : correspondent au groupe 4

Ingénieurs et cadres : correspondent au groupe 3.

Taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés ou plus	TOTAL
Taille de l'échantillon retenu	100	100	100	100	100	100
Echantillon où on élimine les déclarations comportant des erreurs sur la structure des emplois	61,1	65,3	75,0	86,7	87,9	70,9
Echantillon où on élimine les déclarations comportant des erreurs sur la pyramide d'âge des stagiaires	97,4	96,3	87,6	75,0	79,0	90,8
Echantillon où on élimine les déclarations comportant des erreurs sur la structure des emplois et/ou sur la pyramide d'âge des stagiaires	59,5	62,4	64,7	64,2	68,5	63,3

Compte tenu qu'aucun redressement n'est effectué dans la classe 5, il aurait été difficile de justifier des chiffres obtenus avec à peine les deux tiers de la population d'entreprises de cette classe.

Le CEREQ a donc pris la décision, cette année, de ne pas pénaliser les deux types d'erreurs. En conséquence, aucun résultat faisant appel à ces informations (taux de stagiaires réellement observés par CSP, sexe, taille, région ; âge des stagiaires par secteur, taille, région) ne sera publié cette année par le CEREQ.

Evoquons enfin une dernière difficulté rencontrée lors de l'exploitation des données. Un certain nombre de grosses entreprises (classe 5) n'avaient pas fourni la distribution des stages par durée ; pour ne pas pénaliser l'enquête, ces entreprises ont été retenues pour toutes les rubriques autres que celle erronée. Pour cette raison nous avons pris le parti (dans le tableau 13) de ne présenter ces résultats qu'en termes de structure (pour 1 000 stages) et non en valeur absolue.

3. CONCLUSION

A la lumière des développements précédents, les résultats sur la formation professionnelle continue peuvent être lus avec toute la tranquillité désirée. La robustesse des chiffres publiés tient à la méthode d'échantillonnage qui assure à la fois la représentativité et le caractère aléatoire de l'échantillon.

La qualité des statistiques obtenues tient également à la capacité d'adaptation du traitement statistique centralisé au CEREQ, aux problèmes techniques souvent ardues rencontrés lors de chaque campagne annuelle.

CHAPITRE 2

LES DONNÉES NATIONALES GLOBALES

1. LES DONNÉES FINANCIÈRES

1.1. Panorama général

Le tableau 3 donne la **répartition des entreprises selon leur taux de participation financière**. En 1982, 53 % des entreprises, employant 32 % des salariés, étaient très proches du taux légal de 1,1 % de salaires.

En 1983, la proportion d'entreprises proches de ce taux a fléchi et s'inscrit à 49 %. Ce fléchissement s'accompagne d'une diminution de la proportion d'entreprises situées en-deçà du seuil légal ; celle-ci passe de 28 % à 24 %, avec 12 % des salariés. Corrélativement, la proportion d'entreprises situées au-delà du taux légal passe de 19 à 28 % ; ces entreprises emploient 58 % des salariés.

Ces développements sont corroborés par les résultats du tableau 4 qui montre qu'en termes de taux moyens de participation, l'ensemble des classes de taille est en amélioration sensible en 1983.

Au total, la masse des dépenses a dépassé seize milliards de francs en 1983. Si l'on tient compte du champ (en termes de nombres d'entreprises) couvert cette année, la réalité se situe autour de dix-huit milliards de francs.

Selon nos estimations, le taux définitif de participation financière ne devrait pas varier de plus de deux centièmes de point autour du chiffre provisoire de 2,03 %.

1.2. L'assiette de la participation et les dépenses fiscalisées

a) *Les abattements*

Depuis 1979, les entreprises qui ont atteint le seuil de dix salariés pour la première fois au cours d'un exercice sont autorisées à opérer, sur le montant de leurs salaires constituant la base de leur participation légale, un abattement dont la règle de calcul est, pour l'année 1983, la suivante : le montant de l'abattement est égal, pour l'année, à neuf fois le salaire moyen de l'année, ce salaire moyen étant égal à la somme des douze salaires mensuels moyens. L'abattement est ensuite respectivement de 240 000 F et 120 000 F pour les deux exercices suivants.

En 1983, 1 252 entreprises — contre 3 372 en 1982 — ont opéré un abattement du premier type et 6 108 autres, de 240 000 ou 120 000 F pour un montant total de 1 865 millions de francs. Il en est résulté une réfaction d'obligation financière de 20,5 millions de francs.

b) Les dépenses fiscalisées

Depuis 1978, les entreprises sont tenues de verser au Trésor (le 15 septembre au plus tard) 0,2 % de la masse salariale de l'année précédente majorée de 8 %, ce versement venant en exonération de l'obligation financière totale.

Le tableau ci-dessous donne les nombres d'entreprises ayant exposé des dépenses de formation autres que le poste obligatoire ci-dessus, et de celles ayant fait un versement au Trésor autre que celui de 0,2 % du 15 septembre.

Pourcentages des nombres d'entreprises, et de leurs salariés :

- ayant effectué des dépenses de formation autres que le versement de 0,2 % du 15 septembre ;
- ayant fait des versements au Trésor (autres que le précédent).

(1983 : données provisoires)

		1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
		1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983
Entreprises ayant fait des dépenses de formation	Entreprises %	90	97	96	99	100	100	100	100	100	100	95	98
	Salariés %	90	97	97	99	100	100	100	100	100	100	99	99,6
Entreprises ayant versé au Trésor	Entreprises %	27	22	18	16	10	8	4	3	2	2	20	17
	Salariés %	27	22	18	15	9	7	4	3	1	1	8	7

Ce n'est guère que dans la sous-population des entreprises de moins de cinquante salariés que l'on trouve des unités qui ne participent pas aux dépenses de formation, sinon par les versements obligatoires de 0,2 %. La tendance observée en 1982 s'est accélérée en 1983 : le nombre des plus petites qui sont dans ce cas a fortement baissé en 1983. Au total c'est 1 563 entreprises (1,4 % du total) employant 36 281 salariés (moins de 0,5 % du salariat) qui sont dans cette situation.

Les montants du versement de 0,2 % des salaires sont inférieurs à l'obligation légale. Il semble que certaines entreprises négligent de reporter sur leur déclaration 2483 le versement qu'elles ont effectué à ce titre au Trésor. En 1983, 8 300 entreprises employant 309 000 salariés étaient dans ce cas ; le déficit apparent du versement est de l'ordre de 58 millions de francs.

2. STRUCTURE DES DÉPENSES DE FORMATION

Le tableau 5 donne, pour chaque classe de taille, la **structure des dépenses de formation selon leur nature**.

2.1. Les dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise

Leur part, quasi symbolique pour les entreprises de moins de cinquante salariés, croît avec la taille de l'entreprise.

Pour les classes de taille pour lesquelles ces dépenses sont significatives, on observera qu'elles sont, pour l'essentiel, constituées de frais de personnel. On remarquera la part négligeable des dépenses d'équipement, ce qui tendrait à prouver que les actions de formation organisées à l'intérieur de l'entreprise s'appuient, au niveau de l'équipement, sur l'infrastructure de l'entreprise. Par exemple : l'initiation à l'informatique ou au traitement de texte se ferait sur des ordinateurs ou des machines déjà en place pour la gestion de l'entreprise ; l'adaptation à un nouveau processus de fabrication se ferait directement en atelier dès l'installation des nouvelles machines.

Si cette hypothèse est vérifiée, on peut considérer que les stages organisés à l'intérieur de l'entreprise sont générateurs d'économies externes et accroissent l'utilisation de certains équipements.

2.2. Les rémunérations versées aux stagiaires

Elles représentent la part la plus importante de la dépense : pour l'ensemble des entreprises, elles constituent 40 % du montant déclaré. Cette part croît également avec la taille des entreprises ; cela tient à la conjonction de deux facteurs : le pourcentage des salariés (voir plus loin page 25) ayant bénéficié d'une action de formation croît avec la taille des entreprises et le salaire moyen également.

2.3. Les dépenses en application de conventions

Leur importance évolue en sens inverse de la taille des entreprises : l'appel à l'appareil de formation externe représente une part importante de la dépense des petites et moyennes entreprises. On notera que pour l'ensemble des classes de taille, l'addition des dépenses internes et des dépenses de conventions représente environ un tiers du total des dépenses.

2.4. Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF) et à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation

Ce sont plutôt les petites et moyennes entreprises qui optent pour une mutualisation de leurs dépenses : les versements aux FAF représentent le quart des dépenses des entreprises de moins de cinquante salariés.

Pour la première fois en 1983 sont analysés les versements effectués à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation. Rappelons que la loi prévoit, par l'intermédiaire de l'article L. 950-2-3 du code du travail, qu'un montant égal au moins à 0,1 % de la masse salariale doit être versé à des organismes agréés par l'État afin de financer les congés individuels de formation. Ces contributions représentent 4 % de l'effort global des entreprises, mais leur poids est plus grand chez les

petites et moyennes que chez les grandes entreprises. Les résultats obtenus montrent qu'un manque à gagner de 122 millions est enregistré. Compte tenu que cette rubrique faisait son apparition cette année, 20 % des entreprises n'ont pas mentionné ce versement. S'agit-il, comme pour le versement du 15 septembre, d'une omission au niveau de la déclaration, ou s'agit-il plutôt d'une conséquence des retards intervenus dans la désignation des organismes agréés ? Cette dernière hypothèse nous paraît la plus vraisemblable.

2.5. Les autres postes

Pris séparément, leur poids est faible et la structure des dépenses a très peu varié.

On a indiqué au tableau 6 les nombres d'entreprises ayant effectué des dépenses de chaque catégorie ; on n'a pris en compte que les entreprises qui ne se sont pas limitées au seul versement du 15 septembre. Compte tenu des différences de champ, les comparaisons année sur année ne sont pas très indiquées.

3. LES ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES

Jusqu'en 1982 on observait une stabilisation du pourcentage global d'entreprises ayant eu des stagiaires, ce ratio fluctuant très peu autour de 35 %. Ce chiffre global cachait des comportements diversifiés selon la taille des entreprises : au-delà de cinquante salariés les entreprises contribuaient massivement à la formation de leurs salariés ; en-deçà le pourcentage restait modeste (par exemple, pour les plus petites, seulement 20 % d'entre-elles formaient des stagiaires). En 1983 on assiste, pour les trois premières classes de taille, à un accroissement important de cet indicateur comme le montre le tableau suivant.

**Pourcentage des nombres d'entreprises, et de leurs salariés,
ayant eu des stagiaires
(1983 : données provisoires)**

	Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5		Total	
	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983
Entreprises %	20	39	35	52	66	75	88	92	93	97	36	52
Salariés %	20	40	37	54	71	79	89	92	95	98	73	80

Ces chiffres sont corroborés par une analyse de la structure de la dépense ; cette lecture révèle qu'entre 1982 et 1983, 10 % supplémentaires d'entreprises de la classe 1 et 7 % supplémentaires d'entreprises de la classe 2 ont déclaré des dépenses en vertu de conventions. Au total, 52 % des entreprises employant 80 % des salariés ont déclaré des stagiaires.

4. LES STAGIAIRES

4.1. Analyse générale

Le tableau 7 donne les effectifs de salariés et de stagiaires par sexe et par taille d'entreprises. A ces résultats il faut ajouter les stagiaires pris en charge par les fonds d'assurance formation, soit 254 000 en 1982 et 295 000 stagiaires en 1983 (1).

En considérant le tableau ci-dessous, on constate qu'à l'exception des entreprises de la classe 4, le pourcentage des salariés ayant suivi des stages a augmenté de façon significative entre 1982 et 1983. La dernière ligne du tableau prouve que c'est le facteur « nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires » qui explique ce phénomène et non le pourcentage de salariés de ces dernières, ayant suivi des stages puisque, à l'exception de la classe 5, ce pourcentage est en baisse générale en 1983.

Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages
(1983 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983
dans l'ensemble des entreprises												
Hommes	3,6	5,8	5,8	7,3	13,9	14,6	24,2	24,4	36,8	40,0	21,2	22,2
Femmes	3,4	8,1	4,7	7,1	11,1	12,3	18,0	19,1	25,0	27,9	14,3	16,0
TOTAL	3,5	6,6	5,4	7,2	12,8	13,7	21,9	22,4	33,6	36,7	18,9	20,1
dans les seules entreprises ayant eu des stagiaires												
TOTAL	17,3	16,3	14,6	13,3	18,0	17,4	24,6	24,3	35,3	37,4	25,9	25,1

4.2. Analyse par sexe

Les évolutions constatées ci-dessus s'accompagnent d'un accroissement plus important des formations accordées aux salariés femmes qu'à leurs collègues masculins. En moyenne, la croissance du taux de stagiaires femmes est double de celle du taux de stagiaires hommes. On remarquera que le rapport du taux de stagiaires femmes à celui des hommes décroît de façon régulière avec la taille des entreprises. Calculé pour l'ensemble des entreprises, il est de 72 % en 1983 contre 67,5 % en 1982.

4.3. La qualification des stagiaires

On trouvera dans le tableau 8 les nombres de stagiaires et d'heures de stage pour les catégories professionnelles retenues dans la déclaration (2).

Le tableau 9 indique la répartition des stagiaires selon ces catégories. On remarquera que la majorité des stagiaires sont des ouvriers ou des employés (59 % en 1982 et 60 % en 1983). En 1983, ce pourcentage est remarquablement stable pour les trois premières classes de taille (58-59 %) ; il est très fort pour les entreprises de plus de 2 000 salariés qui forment relativement plus d'ouvriers et d'employés que les PME, ces dernières formant relativement plus d'ingénieurs et cadres.

(1) Source : Formation professionnelle, annexes aux projets de loi de finances pour 1981 et 1982.

(2) Rappelons que les employés sont en 1983 dans une catégorie autonome conformément à la nomenclature de l'INSEE - voir note de bas de la page 18.

L'enquête « Structure des emplois » de l'INSEE déjà citée permet, en attendant que cette information soit fiable au niveau de la déclaration 2483 elle-même, de remonter à la structure selon les quatre catégories professionnelles des salariés des entreprises ayant déposé une déclaration 2483 pour 1981. On a dû toutefois exclure le secteur bâtiment-génie civil, pour des raisons exposées au chapitre 4 : analyse sectorielle.

On en tire (tableau 10) la **proportion des salariés de chacune des quatre catégories ayant suivi des stages**. Cette proportion passe de 9,2 % pour les personnels non qualifiés à 29,7 % pour les ingénieurs et cadres. Mais, on le verra plus loin, les situations sont très diversifiées selon les secteurs d'activité économique.

5. LES STAGES

La **durée moyenne de formation** est donnée par le tableau 11, selon les catégories professionnelles et la taille des entreprises.

La durée moyenne globale est en baisse sensible entre 1982 et 1983 ; il semble peu probable que les résultats définitifs modifient significativement cette évolution. Ce sont les classes de taille extrêmes qui accusent des baisses importantes et les catégories du début de la hiérarchie (ouvriers - employés) qui sont les plus pénalisées : pour l'ensemble de ces catégories, la durée moyenne de formation passe de 32,5 à 26,9 heures, soit une baisse de 17,2 %.

Il semblerait, qu'à taux de participation financière nominale en croissance (on passe de 1,97 % à 2,03 %), les entreprises, plus nombreuses, ont formé des stagiaires, mais de manière moins intensive ; 1983 aura vu en quelque sorte se réaliser un phénomène de « saupoudrage » de la formation. Si on calcule l'accroissement réel du taux de participation financière, c'est-à-dire qui tient compte simultanément de l'accroissement de la dépense moyenne et de celui du salaire moyen (3), on observe qu'entre 1982 et 1983 le taux nominal a crû de 3,1 % alors que le taux réel n'a crû que de 0,9 %.

Une autre analyse, conduite sur les entreprises de plus de 2 000 salariés, montre que le coût moyen de l'heure de stage a crû de près de 36 % alors que, parallèlement, le salaire moyen n'a crû que de 8,7 %. On voit donc que le passage du taux de participation financière des entreprises de la classe 5, de 3,06 % en 1982 à 3,21 % en 1983 est essentiellement la conséquence d'un phénomène nominal.

Comme l'indique le tableau 13, la structure des stages selon la typologie traditionnelle n'a guère bougé entre 1982 et 1983.

Ce même tableau nous indique, à partir d'une exploitation partielle des données, la répartition par tranche de durée : plus des deux tiers des stages ont une durée inférieure à 40 heures et plus des deux tiers des stages ont à la base une convention avec un organisme extérieur.

(3) $t_1 = \frac{\text{Dépenses (D)}}{\text{Salaires (S)}}$
 $\frac{dt_1}{t_1} = \frac{dD}{D} - \frac{dS}{S} = \text{taux de croissance de la dépense} - \text{taux de croissance du salaire.}$

Les tableaux 15 et 16 donnent les résultats concernant les congés de formation. Il est intéressant de constater que le pourcentage des stagiaires ayant bénéficié d'un congé de formation est resté stable (toutefois, pour 1983, les résultats définitifs peuvent légèrement évoluer). Pour leur première année de service, les OPACIF (4) n'ont financé que 17 % des congés formation ; ce sont les employeurs qui financent majoritairement ce type d'action.

(4) Organismes publics agréés au titre du congé individuel de formation.

CHAPITRE 3

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE

Les résultats fournis à l'échelon national, au chapitre précédent, ont été également établis pour chacune des vingt-deux régions de programme et, avec un moindre détail, pour chacun des quatre vingt quinze départements.

Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements, quelle qu'en soit la localisation et qu'elle la dépose en général à la recette des impôts du département de son siège social. Il s'ensuit que les statistiques régionales et départementales ne fournissent pas la mesure des efforts de formation concentrés dans les établissements des diverses régions et départements, mais de ceux menés par les entreprises qui y ont déposé leurs déclarations.

Pour corriger cette importante déformation, le CEREQ mène tous les deux ans, auprès des entreprises exploitant plusieurs établissements (1) employant au moins cinquante salariés, une enquête (2) sur la formation professionnelle continue dans chacun de ceux-ci.

Il est donc important, quand on réfléchit sur des données régionales, de bien avoir présent à l'esprit cette déformation de la réalité qu'entraîne la source 2483. Toute étude sérieuse sur un bassin d'emploi doit, d'une part, réintégrer les données des établissements situés sur le bassin, mais dépendant d'entreprises extérieures au bassin, et d'autre part, retirer les données des établissements situés hors du bassin, mais dépendant d'entreprises déclarant dans le bassin d'emploi.

En toute rigueur, ce travail doit prendre en compte tous les établissements quelle qu'en soit la taille ; l'enquête CEREQ ne retient que ceux de plus de cinquante salariés pour des raisons, évidentes, de coût dont l'accroissement serait sans aucune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus.

(1) Usine, atelier, entrepôt, bureau, chantier, succursale.....

(2) En 1984, cette enquête est menée sur les données de l'année 1983 et ses résultats seront connus en mai-juin 1985.

1. PANORAMA GÉNÉRAL : CONCENTRATION RÉGIONALE

Le tableau 17 rassemble les principales données régionales pour les deux années étudiées.

Il est évident que le « poids » de la région Ile-de-France place celle-ci en position de force dans tous les domaines de la formation professionnelle continue.

Le caractère atypique de la région parisienne influe de façon significative sur les évolutions constatées au niveau national ; seules deux autres régions - Rhône-Alpes et Nord Pas-de-Calais - contrebalancent quelque peu ce déséquilibre géographique.

Compte tenu de la très forte corrélation entre la taille des entreprises et les divers aspects de la formation professionnelle continue, on a indiqué, dans le tableau 17, la concentration de chaque région.

On remarquera le fort pourcentage de salariés employés par les très grandes entreprises en Ile-de-France (environ 50 %).

Pour d'autres régions ce pourcentage est relativement plus élevé que la moyenne nationale hors Ile-de-France, pour des raisons qui tiennent à la place dominante d'une entreprise (Michelin en Auvergne) ou d'un secteur d'activité (Sidérurgie en Lorraine).

Pour la très grande majorité des régions, la classe dominante est celle des entreprises de 50 à 499 salariés qui emploient plus de 40 % des salariés.

2. LES DONNÉES FINANCIÈRES

Le tableau 19 montre que pour la quasi-totalité des régions le taux de participation financière est en croissance sensible entre 1982 et 1983 et que cette croissance touche à peu près toutes les classes de taille.

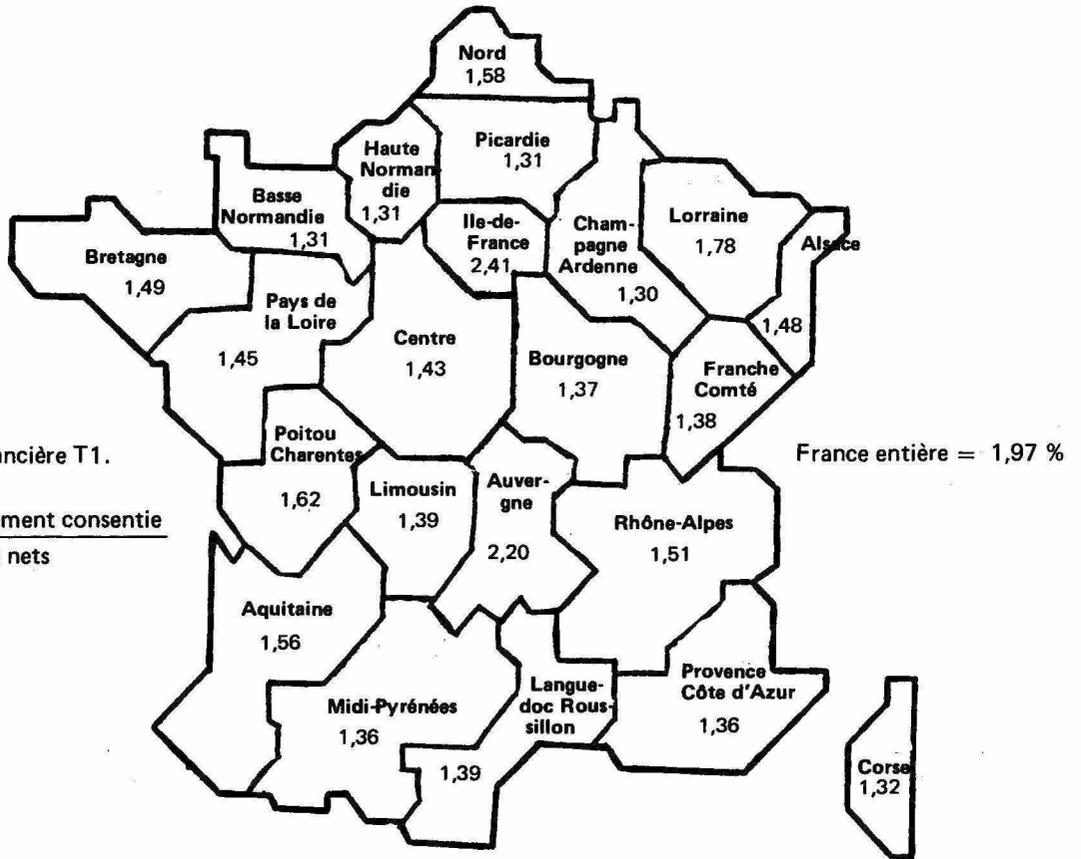
On remarquera que les régions pour lesquelles la concentration des très grandes entreprises est forte, sont celles qui réalisent les meilleurs résultats : Ile-de-France, Nord, Rhône-Alpes, Lorraine, Auvergne (encore que pour cette dernière il y ait baisse du taux global de participation financière due à la taille 5). La comparaison régionale apparaît à la carte C1. Toutes les régions entourant l'Ile-de-France sont parmi celles qui ont les taux de participation les plus faibles de France ; elles constituent des pôles de décentralisation pour les grandes entreprises de l'Ile-de-France ; de ce fait, elles intègrent peu de très grandes entreprises (concentration régionale faible), facteur jouant dans le sens d'un taux de participation financière plus faible. Les régions de la façade atlantique sont au-dessus de la moyenne nationale (hors région parisienne).

Les régions du Centre-Sud-Est se situent à mi-chemin des deux groupes précédents.

3. LES DÉPENSES DE FORMATION

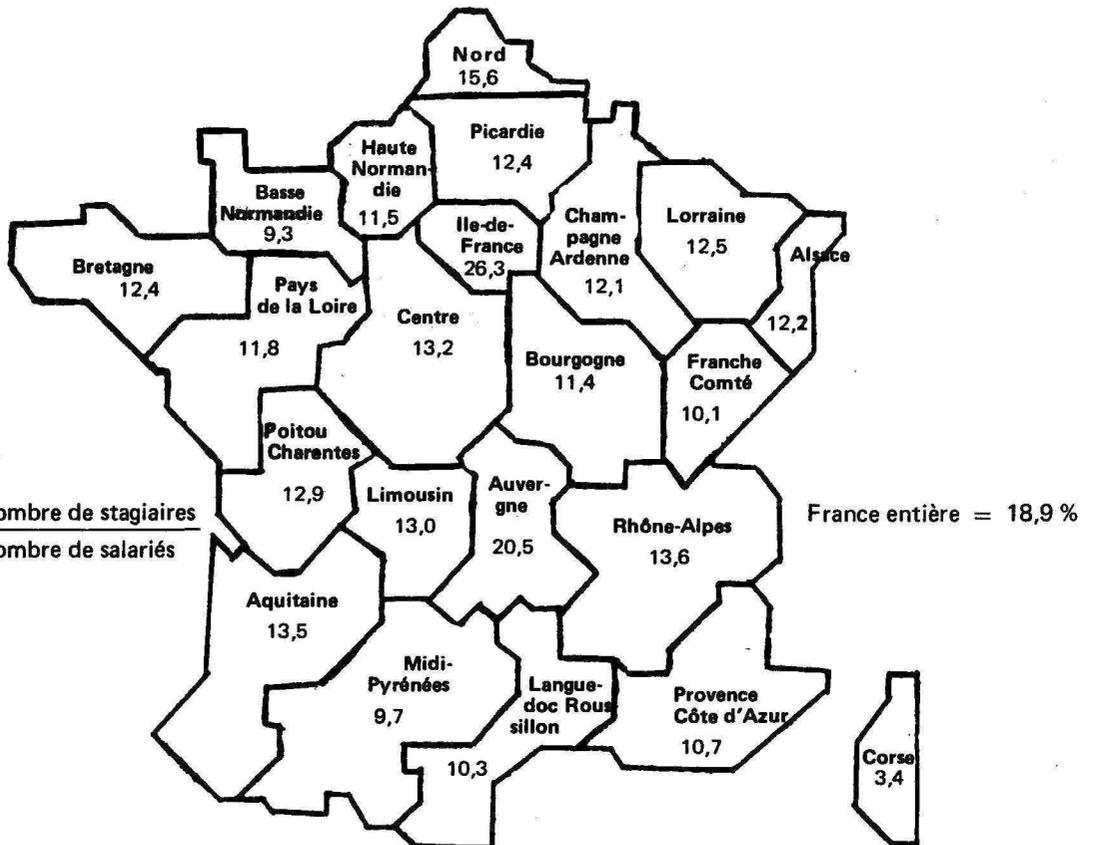
On observera qu'en 1983 le pourcentage d'entreprises ayant consenti des dépenses de formation frise les 100 % dans la quasi-totalité des régions.

ANNÉE 1982 – COMPARAISONS INTERRÉGIONALES



Carte C1 :
Taux de participation financière T1.

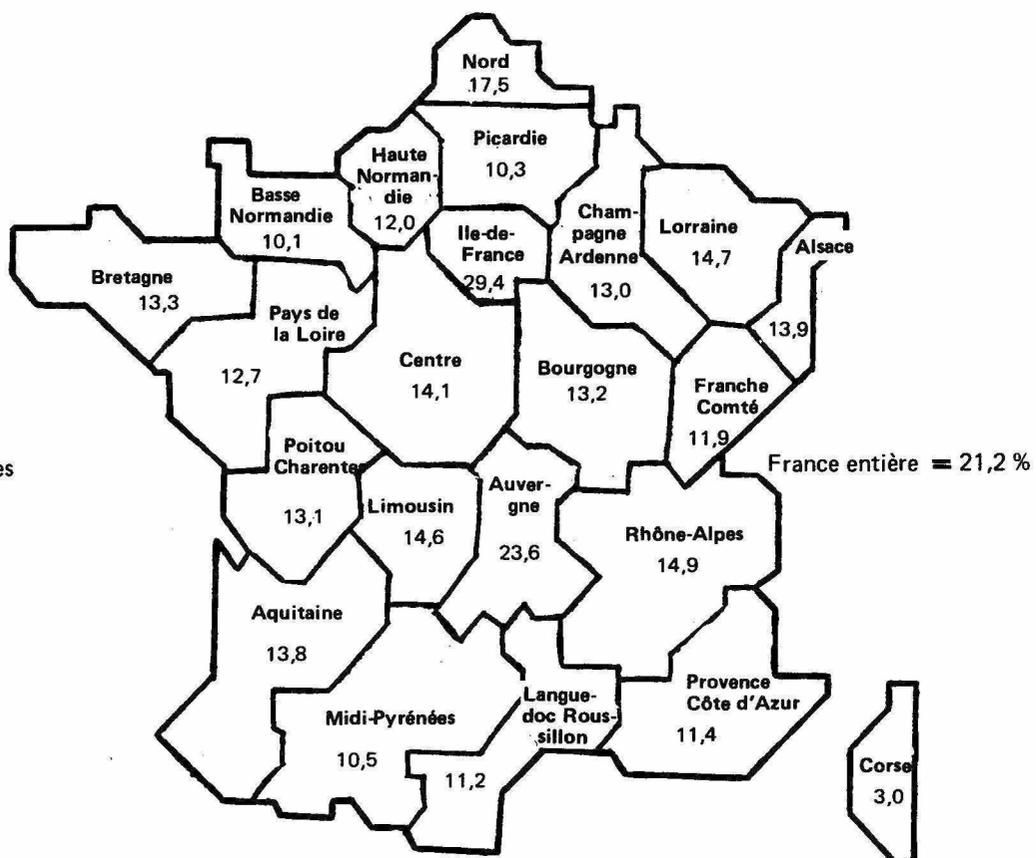
$$T1 = \frac{\text{Dépense effectivement consentie}}{\text{Salaires nets}}$$



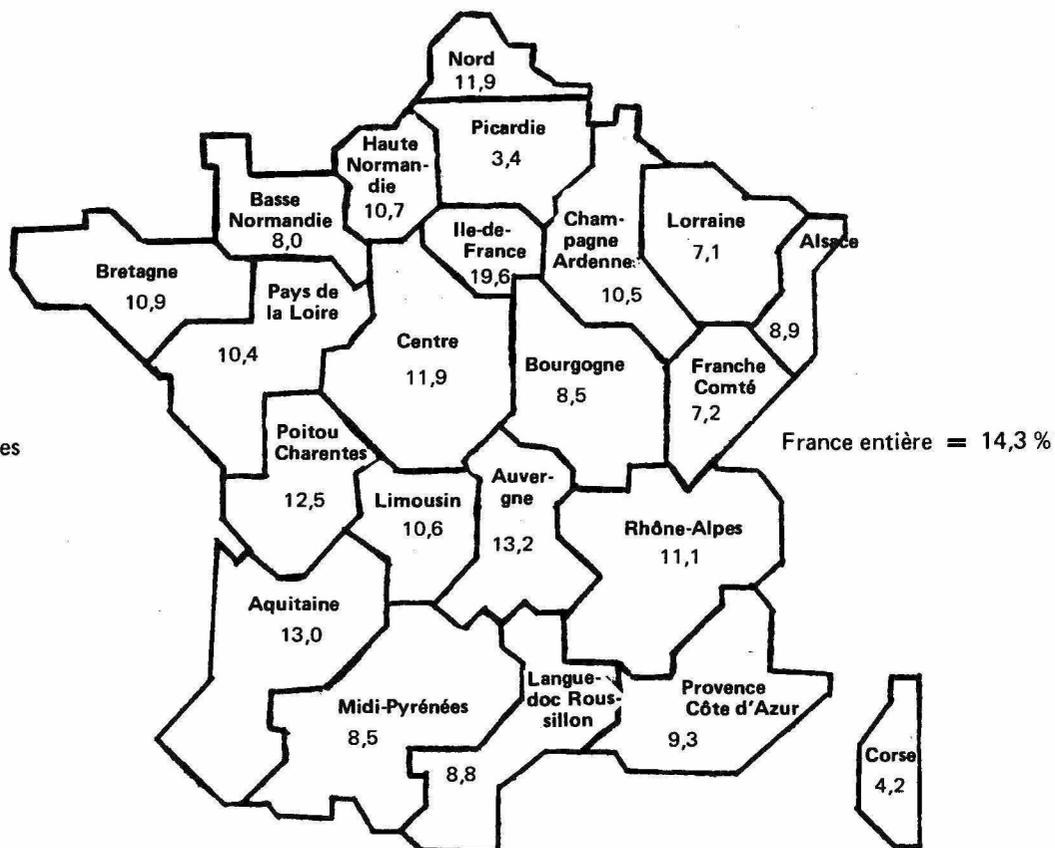
Carte C2 :

$$\text{Taux de stagiaires} = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$$

ANNÉE 1982 – COMPARAISONS INTERRÉGIONALES



Carte C3 :
Taux de stagiaires hommes



Carte C4 :
Taux de stagiaires femmes

Le tableau 18 donne les principales masses de dépenses : pour la quasi-totalité des régions, le poste « rémunération des stagiaires » est de loin le plus important.

Les entreprises de la région Ile-de-France se caractérisent par des dépenses de fonctionnement interne supérieures aux dépenses de conventions ; elles partagent cette particularité avec les entreprises d'Auvergne et de Lorraine, mais pour ces dernières on connaît la raison : deux ou trois entreprises de ces régions possèdent des centres de formation interne très importants. Pour la totalité des autres régions, c'est le contraire que l'on observe.

4. LES STAGIAIRES

Le tableau 17 et la carte C2 donnent les taux de stagiaires par région.

Dans l'ensemble, le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une action de formation a crû dans toutes les régions de France.

Cette croissance est due, comme au niveau national, à l'accroissement du pourcentage d'entreprises ayant formé des stagiaires : par exemple, ce ratio est passé de 41 % à 75 % en Champagne, de 27 % à 76 % dans les Pays de la Loire et de 41 % à 71 % en Poitou-Charentes, etc.

Les cartes C3 et C4 permettent une comparaison par sexe et par région : le taux de stagiaires des hommes est systématiquement supérieur à celui des femmes. Les écarts les plus faibles étant à mettre à l'actif des régions Poitou-Charentes et Aquitaine.

Il est évident que le poids des hommes dans le salariat (entre 60 et 70 % selon les régions) implique une grande inertie des comportements : la population dominante semble bénéficier en priorité des actions de formation.

Le tableau 20 permet une analyse par qualification professionnelle et par région en 1982 et 1983, selon les CSP retenues — on remarquera, et c'est une bonne chose de s'être enfin calé sur la nomenclature des professions de l'INSEE, que dans la très grande majorité des régions, ce sont les employés qui constituent la fraction la plus importante des stagiaires et que généralement les catégories extrêmes de la nomenclature (ouvriers non qualifiés et cadres) sont les moins bien représentées dans l'ensemble des stagiaires. Bien entendu, la structure des emplois joue un rôle important dans la structure des qualifications des stagiaires. Certaines régions se distinguent toutefois : c'est le cas de la Lorraine, qui privilégie d'abord les ouvriers qualifiés et les techniciens, et de l'Auvergne, qui en fait autant.

5. LES STAGES

Il est évident que le constat de la diminution de la durée moyenne de formation au niveau national va se renouveler au niveau régional avec plus ou moins d'acuité selon les régions.

Dans ce domaine également, c'est la région Ile-de-France qui accuse la diminution la plus importante : pour cette région, la baisse relative du nombre d'heures de stage (- 30 %) l'emporte nettement sur la baisse relative du nombre de stagiaires (- 12,5 %). Quatre régions connaissent une augmentation réelle de la durée moyenne de formation : il s'agit de la Haute-Normandie, du Centre, de la Franche-Comté et des Pays de la Loire. Une étude sur un échantillon ne comportant qu'une fraction des entreprises de la classe 5 montre que, dans la grande majorité des régions, deux tiers des stages ont une durée inférieure à 40 heures ; environ 25 % des stages ont une durée comprise entre 40 et 160 heures.

La distribution des stages selon leur type révèle le caractère peu significatif de la typologie retenue. La modalité « entretien et perfectionnement des connaissances » capte une écrasante majorité de réponses dans toutes les régions et quelle que soit la taille de l'entreprise. Il est impossible, à la lecture de ces résultats, d'évaluer la distribution par type des actions de formation.

6. LES RÉSULTATS DÉPARTEMENTAUX

Le tableau 21 fournit les principales données départementales pour 1982. Comme pour les données régionales, il s'agit de celles relatives aux entreprises déposant leur déclaration dans chaque département, et non aux établissements qui y sont situés.

Ces résultats, bien que globaux, permettent néanmoins d'apprécier la dispersion intra-régionale pour les principales variables étudiées.

C'est ainsi que pour le taux de participation financière la comparaison de deux régions comportant un nombre important de départements, Ile-de-France et Centre, montre que les résultats départementaux sont environ quatre fois moins dispersés dans le Centre qu'en Ile-de-France.

CHAPITRE 4

ANALYSE SECTORIELLE

Cette analyse est faite selon les 38 secteurs d'activité économique (1) ; le regroupement adopté correspond au niveau 40 (nomenclature en T), identique à la nomenclature SECT 38 de la comptabilité nationale. Ce niveau d'agrégation est dicté par le fait que la grande majorité des études économiques utilisent cette nomenclature ; il est donc primordial de se caler dessus pour pouvoir, le cas échéant, apporter un cadrage économique au problème de la formation professionnelle continue.

Le CEREQ envisage, compte tenu de la dispersion intra-sectorielle d'une part, de l'intérêt économique que représente une connaissance plus fine des secteurs d'autre part, d'élaborer à l'avenir des tableaux statistiques nationaux succincts au niveau 100.

La liste des secteurs est donnée en page 98.

1. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Comme il a été dit au chapitre 1, le champ théorique des déclarations 2483 pour 1982 peut être estimé à l'aide des indications fournies par la statistique précitée de l'UNEDIC. Après correction des quelques différences de champ entre les deux statistiques, le tableau 22 donne, en pourcentage des nombres de salariés, le **taux de couverture du champ théorique** par les déclarations 2483, par secteur.

Il subsiste toutefois une certaine incertitude sur le champ théorique de divers secteurs ; en effet, celui-ci est défini par l'activité principale des établissements, tandis que le champ des secteurs de la statistique des déclarations 2483 l'est par l'activité principale des entreprises, lesquelles peuvent comporter divers établissements d'activités principales différentes, en particulier dans le domaine de certaines industries de transformation. Le regroupement de secteurs figurant également dans le tableau 22 fait disparaître en grande partie ces discordances.

(1) Brochure de l'INSEE : **Regroupements des nomenclatures d'activités et de produits 1973, Niveaux 15 et 40.**

Le tableau 23 fournit d'autre part, pour l'année 1981 et pour treize secteurs agrégés selon le code U, la comparaison par classe de taille entre les nombres d'entreprises théoriquement assujetties et de celles qui avaient envoyé leur déclaration 2483. Il s'agit ici, dans les deux cas, des secteurs d'activité principale des entreprises.

En bref, si le champ théorique est bien ou très bien couvert pour les secteurs de l'énergie, la plupart de ceux de l'industrie, le commerce, les transports, les assurances et les organismes financiers, il l'est moins bien pour le bâtiment et génie civil, et les services. En outre, c'est dans la classe 1 que les entreprises manquantes sont de loin les plus nombreuses. Rappelons aussi que pour les raisons mentionnées au chapitre 1, ces taux de couverture peuvent être surestimés.

2. LES FICHES SECTORIELLES

Les principales données sectorielles figurent au tableau 24. Étant donné la grande influence de la taille des entreprises sur leur effort de formation, on a indiqué en colonne 4 la structure par classe de taille de chaque secteur, c'est-à-dire le pourcentage des salariés appartenant aux entreprises de chaque classe de taille.

Pour chaque secteur nous avons établi une fiche-type qui comporte des informations sur la concentration du secteur, sur la structure estimée des emplois ; chaque fiche indique le poids du secteur par rapport à l'ensemble de l'économie en termes d'effort financier consenti ainsi qu'en termes de dépense moyenne par salarié. On y trouve également des indications sur la proportion d'entreprises ayant fourni des stagiaires, sur le sexe et la CSP des stagiaires, sur la durée moyenne des stages.

Pour plus de détails, le lecteur voudra bien se reporter aux résultats sectoriels donnés en annexe.

Les secteurs sont regroupés par grands types : agriculture, agro-alimentaire, énergie, biens intermédiaires, biens de consommation, biens d'équipement, bâtiment, commerce, transports et télécommunications, services (marchands et non marchands), finances (location et crédit-bail, assurances, organismes financiers).

2.1. L'agriculture (T 01)

C'est un secteur peu féminisé, moyennement concentré et constitué d'emplois peu qualifiés. Le taux de participation est inférieur à la moyenne nationale. La durée moyenne des actions de formation y est faible et l'effort de formation par salarié est parmi les plus bas de l'ensemble de l'économie.

Secteur : T 01	APE : 01 à 03
Salariés au 31-12-1982 : 87 200	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 3 %
Entreprises au 31-12-1982 : 2 238	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 4 %
Taux de féminisation : 22,5 %	Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Négligeable, moins de 1 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 1 009 francs, le secteur occupe une position très médiocre (24 ^e rang)	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 32,9 % (Rappel 1981 : 33 %)	
Qualification des stagiaires : La majorité des stagiaires provient des professions intermédiaires pour lesquelles le taux de stagiaires est élevé (66 %)	
Sexe des stagiaires : 17 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 16 % contre 22,4 % pour les hommes	
Durée des stages : 28,6 heures en moyenne à peu près équilibrée entre les CSP	Effort physique de formation : 6 heures par salarié

2.2. Les industries agro-alimentaires (T 02, T 03)

Les emplois sont essentiellement occupés par des ouvriers et employés : l'ensemble est moyennement concentré. L'effort financier par salarié place ces secteurs dans des positions modestes et le taux de participation financière y est faible. La durée moyenne des stages est plutôt faible et l'effort de formation par salarié, parmi les plus faibles de l'économie.

Secteur : T 02	APE : 35, 36
Salariés au 31-12-1982 : 161 980	Evolution par rapport au 31-12-1981 : stable
Entreprises au 31-12-1982 : 1 484	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 4 %
Taux de féminisation : 32 %	Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers et employés (85 %)
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Classement très médiocre, 914 F dépensés par salarié et 25 ^e rang	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 39,4 % (Rappel 1981 : 45 %)	
Qualification des stagiaires : L'effort a bénéficié en majorité aux ouvriers et employés qualifiés, mais le taux de stagiaires de cette catégorie est pourtant modeste (12 %)	
Sexe des stagiaires : 22 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 9,4 % contre 15,5 % pour les hommes	
Durée des stages : 33,5 heures avec peu de dispersion entre les CSP	Effort physique de formation : 4,6 heures par salarié

Secteur : T 03	APE : 37 à 42
Salariés au 31-12-1982 : 231 756	Evolution par rapport au 31-12-1981 : Stable
Entreprises au 31-12-1982 : 2 930	Evolution par rapport au 31-12-1981 : Stable
Taux de féminisation : 22,6 %	Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers et employés avec un nombre égal de non qualifiés et de qualifiés
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,7 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Se situe, avec 1 150 F à la médiane de la distribution	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 37,9 %	(Rappel 1981 : 42 %)
Qualification des stagiaires : L'effort est axé essentiellement sur les ouvriers qualifiés et les professions intermédiaires	
Sexe des stagiaires : 22,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,5 % contre 19,4 % pour les hommes	
Durée des stages : 35,5 heures et très uniformément réparties selon les CSP	Effort physique de formation : 6 heures par salarié

2.3. L'énergie (T 04, T 05, T 06)

Secteurs peu, voire très marginalement (pour T 04), féminisés ; le niveau de qualification y est élevé. Les secteurs énergétiques sont très concentrés. Ils se caractérisent donc, très logiquement, par des taux de participation financière très élevés (entre 3 et 6 %). Une très nette majorité d'entreprises de ces secteurs déclarent des stagiaires. Considérés sous l'angle de la dépense de formation par salarié, ces secteurs arrivent en tête. La durée moyenne de formation y est élevée ainsi que le taux global de stagiaires (voir tableau 22). Très naturellement, ces secteurs réalisent d'excellentes performances en matière de durée de formation par salarié.

Secteur : T 04	APE : 04
Salariés au 31-12-1982 : 60 820	Evolution par rapport au 31-12-1981 : Stabilité
Entreprises au 31-12-1982 : 10	Evolution par rapport au 31-12-1981 : Stabilité
Taux de féminisation : Très faible, 4 %	Structure des qualifications : 85 % d'ouvriers et d'employés en majorité qualifiés
Indice de concentration : Secteur très concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,8 % du total de l'année	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 4 670 F, il se place en deuxième position	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 70 %	(Rappel 1981 : 75 %)
Qualification des stagiaires : La très grande majorité des stagiaires est issue des ouvriers et employés qualifiés	
Sexe des stagiaires : Compte tenu de leur poids dans le salariat, les femmes ne représentent qu'une fraction négligeable des stagiaires (1 %)	
Durée des stages : Très élevée, 84 h. en moyenne, mais les ouvriers suivent des stages deux fois plus longs que la maîtrise et les cadres	Effort physique de formation : 40 heures par salarié

2.4. Les industries des biens intermédiaires (T07, T08, T09, T10, T11, T13, T21, T23)

A l'exception des industries du papier – carton et de celles du caoutchouc – matières plastiques, cet ensemble est faiblement féminisé. Globalement, le niveau des qualifications y est excellent (forte proportion d'ouvriers et d'employés qualifiés). Cet ensemble est relativement très concentré, ce qui explique les excellents taux de participation financière. Du point de vue de l'effort financier moyen par salarié, cet ensemble alterne les bonnes et les médiocres performances, mais globalement il se place en bonne position. La durée moyenne des stages est élevée et se trouve pratiquement, pour tous les secteurs de ce groupe, au-dessus de la moyenne nationale. L'effort de formation est très bas pour trois secteurs et nettement au-dessus de la moyenne nationale pour les autres.

Secteur : T 07	APE : 09 à 11
Salariés au 31-12-1982 : 168 378	Evolution par rapport au 31-12-1981 : + 54 % (récupération de la déclaration d'une très grande entreprise)
Entreprises au 31-12-1982 : 217	Evolution par rapport au 31-12-1981 : stable
Taux de féminisation : 8,2 %	Structure des qualifications : Très grande majorité d'ouvriers et employés avec une forte proportion de gens qualifiés
Indice de concentration : Secteur très concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1,7 % de la dépense globale	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 1 538 F, il est proche de la moyenne et se situe en 13è position	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 60,7 %	(Rappel 1981 : 68 %)
Qualification des stagiaires : Grande majorité de personnels qualifiés et de techniciens	
Sexe des stagiaires : 5 % de femmes représentant 13,1 % de l'ensemble des femmes alors que le taux de stagiaires masculin est de 22 %	
Durée des stages : 63 heures, très fortement dispersée selon les CSP : faible aux extrêmes	Effort physique de formation : 13,4 heures par salarié

Secteur : T08	APE : 12, 13
Salariés au 31-12-1982 : 62 127	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 9,9 %
Entreprises au 31-12-1982 : 163	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 3 %
Taux de féminisation : 14,4 %	Structure des qualifications : Très forte proportion d'ouvriers et employés qualifiés
Indice de concentration : Secteur très concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Moins de 1 % du total	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il vient en 10è position avec un effort moyen de 1 835 F	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 61,8 %	(Rappel 1981 : 67 %)
Qualification des stagiaires : Environ 75 % de personnels qualifiés et de techniciens	
Sexe des stagiaires : 9,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 18,6 % contre 28,7 % pour les hommes	
Durée des stages : 47 heures en moyenne, forte chez les techniciens, faible chez les OS	Effort physique de formation : 12,8 heures par salarié

Secteur : T09 APE : 14, 15
Salariés au 31-12-1982 : 142 039 Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 4, 6 %
Entreprises au 31-12-1982 : 1 983 Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 6, 5 %
Taux de féminisation : 15, 4 % Structure des qualifications : 85 % d'ouvriers et d'employés
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré
Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1, 1 % de la dépense des entreprises
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Effort inférieur à la moyenne nationale, avec 1 170 F il se place en 18è position

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 42, 3 % (Rappel 1981 : 44 %)
Qualification des stagiaires : L'effort a porté en direction des ouvriers et employés qualifiés

Sexe des stagiaires : 10, 2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 9 % contre 14, 4 % pour les hommes

Durée des stages : 45 heures mais la durée est plus longue pour les ouvriers qualifiés que pour les autres CSP Effort physique de formation : 6, 1 heures par salarié

Secteur : T10 APE : 16
Salariés au 31-12-1982 : 57 263 Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 1, 9 %
Entreprises au 31-12-1982 : 294 Evolution par rapport au 31-12-1981 : Stable
Taux de féminisation : 18 % Structure des qualifications : Très forte proportion d'ouvriers et employés surtout qualifiés
Indice de concentration : Secteur fortement concentré
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Négligeable (moins d'un demi point)
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il vient en 17è position avec 1 310 F et se situe en-dessous de la moyenne nationale

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 37, 1 % (Rappel 1981 : 40 %)
Qualification des stagiaires : L'effort a porté en priorité sur la catégorie majoritaire dans le secteur

Sexe des stagiaires : 10, 8 % de femmes conduisant à un taux de stagiaires femmes de 11, 7 % contre 21, 3 % pour les hommes

Durée des stages : 52, 6 h. en moyenne, avec une durée plus longue chez les non qualifiés et une faible dispersion pour les autres CSP Effort physique de formation : 10, 3 heures par salarié

Secteur : T11 APE : 17, 43
Salariés au 31-12-1982 : 128 956 Evolution par rapport au 31-12-1981 : + 16, 6 %
Entreprises au 31-12-1982 : 428 Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 3 %
Taux de féminisation : 16, 9 % Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers et employés qualifiés
Indice de concentration : Secteur fortement concentré
Importance du secteur en terme d'effort financier global : 1, 7 % de l'effort des entreprises
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il se place avec 2 063 F au 8è rang de l'ensemble des secteurs

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 62, 9 % (Rappel 1981 : 64 %)
Qualification des stagiaires : Environ 78 % de personnels qualifiés et de techniciens

Sexe des stagiaires : 15, 7 % de femmes pour qui le taux de stagiaires est très proche de celui des hommes, 23, 4 % contre 25, 4 %

Durée des stages : 56 heures en moyenne, mais une dispersion relativement élevée. Durée faible aux extrêmes et forte pour les ouvriers qualifiés Effort physique de formation : 14, 1 heures par salarié

2.7. L'industrie de mise en œuvre du bâtiment et du génie civil et agricole (T 24)

Il est important de signaler pour ce secteur le rôle qu'y jouent tous les fonds d'assurance formation. La majorité des entreprises y cotise et la conséquence en est que les statistiques de stagiaires et de stages ne sont que partielles ; c'est pourquoi, dans le tableau qui suit, les résultats physiques ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce secteur est bien entendu peu féminisé, peu concentré ; le taux de participation financière dépasse tout juste le taux légal et sa dépense par salarié le place dans le groupe des derniers.

Secteur : T24	APE : 55
Salariés au 31-12-1982 : 866 500	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 5,5 %
Entreprises au 31-12-1982 : 17 327	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 5,8 %
Taux de féminisation : Faible, 7,1 %	Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers
Indice de concentration : Secteur peu concentré, 72 % des salariés du secteur appartiennent à des PME	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Part importante de l'effort total des entreprises : 4,4 % du total des dépenses	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 789 F par salarié, il se situe dans les derniers rangs de la hiérarchie	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 13,2 %	(Rappel 1981 : 14 %)
Qualification des stagiaires : L'effort est essentiellement porté sur les ouvriers qualifiés et la maîtrise	
Sexe des stagiaires : 10,3 % de femmes ce qui implique (sous les réserves ci-dessus) qu'elles présentent dans un secteur dominé par les hommes un taux de stagiaires supérieur à celui des hommes (4,4 % contre 3 %)	
Durée des stages : 49 heures, mais fortement dispersée. Stages longs en début de hiérarchie, courts pour les ingénieurs-cadres	Effort physique de formation : 1,5 heures par salarié

2.8. Le commerce (T 25, T 26, T 27, T 28)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, une structure d'emplois dominée par les ouvriers et employés qualifiés et un niveau de concentration plutôt faible. Ces éléments expliquent les faibles taux de participation financière qu'on y relève, entre 1,10 et 1,30 %. Ce critère s'accompagne d'une dépense moyenne par salarié extrêmement basse qui place les commerces dans les derniers rangs ; la durée moyenne de formation y est très basse et l'effort physique de formation, entre trois et six heures par salarié, est parmi les plus faibles de l'économie.

Secteur : T 28	APE : 63, 64
Salariés au 31-12-1982 : 291 890	Evolution par rapport au 31-12-1981 : + 4, 6 %
Entreprises au 31-12-1982 : 6 360	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 4, 9 %
Taux de féminisation : 61, 6 %	Structure des qualifications : Nettement dominée par les ouvriers et employés qualifiés
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (62 % des salariés appartiennent à des entreprises moyennes de 20 à 50 salariés)	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Il représente 1, 4 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 754 F il se situe dans les derniers rangs de la distribution	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 29, 7 % (Rappel 1981 : 31 %)	
Qualification des stagiaires : Plus de 50 % de stagiaires sont des ouvriers et employés qualifiés	
Sexe des stagiaires : 57, 1 % de femmes dont le taux de stagiaires est de 13, 4 % contre 16, 1 % pour les hommes	
Durée des stages : Très faible, 28, 5 h. Les stages sont légèrement plus longs pour les techniciens et cadres que pour les ouvriers et employés	Effort physique de formation : 4, 1 heures par salarié

2.9. Les transports (T 31)

Ce secteur est peu féminisé, extrêmement concentré et recouvre des emplois qualifiés. Ce secteur totalise à lui seul près de 15 % de l'effort financier global consenti par les entreprises. La dépense de formation par salarié est parmi les plus élevées de l'économie. Avec un taux de participation financière de 3,87 %, il se place en deuxième position. L'effort physique de formation – 24,6 heures de formation par salarié – y est très fort et la durée moyenne de formation est supérieure à la moyenne nationale.

Secteur : T31	APE : 68 à 74
Salariés au 31-12-1982 : 683 594	Evolution par rapport au 31-12-1981 : + 1, 4 %
Entreprises au 31-12-1982 : 5 620	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 2, 5 %
Taux de féminisation : 15, 2 %	Structure des qualifications : Majoritairement dominée par les ouvriers et employés qualifiés (plus de 63 % des salariés)
Indice de concentration : Secteur extrêmement concentré (56, 3 % des salariés appartiennent à des entreprises de plus de 2 000 salariés)	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Il occupe, avec 14, 7 % des dépenses des entreprises, le premier rang des secteurs	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 3 360 F il se situe en 5è position de la distribution	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 45, 2 % (Rappel 1981 : 43 %)	
Qualification des stagiaires : Près de 67 % des stagiaires sont des ouvriers et employés qualifiés	
Sexe des stagiaires : 10 % de femmes, il s'ensuit un taux de stagiaires femmes de 29, 2 % contre 47, 4 % pour les hommes	
Durée des stages : Supérieure à la moyenne nationale, 55, 2 heures, très dispersée, élevée pour les non qualifiés, bonne pour les qualifiés, intermédiaire pour les techniciens et les cadres	Effort physique de formation : 24, 6 heures par salarié

2.10. Les services — marchands et non marchands (T 29, T 30, T 33, T 34, T 38)

Ces secteurs sont dans l'ensemble très féminisés (à l'exception du secteur de la réparation automobile), peu concentrés. Ils ont un niveau de qualification moyen dominé par les ouvriers et employés à égalité entre qualifiés et non qualifiés. A l'exception des services non marchands, le taux de participation financière de ces secteurs est médiocre ; il en va de même pour l'effort financier par salarié.

En termes physiques, la durée de stage y est soit très courte (T 29, T 30, T 33), soit très élevée (T 34, T 38), mais la durée moyenne de formation par salarié y est basse, à l'exception du secteur des services non marchands.

Secteur : T29	APE : 65
Salariés au 31-12-1982 : 176 943	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 1,2 %
Entreprises au 31-12-1982 : 4 720	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 0,7 %
Taux de féminisation : 18,1 %	Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers et employés qualifiés (environ 65 %)
Indice de concentration : Secteur peu concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Il représente 1 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 900 F il se situe au niveau du 1er quartile (26è rang)	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 58,6 %	(Rappel 1981 : 57 %)
Qualification des stagiaires : 58,2 % des stagiaires proviennent de la CSP dominante (ouvriers et employés qualifiés)	
Sexe des stagiaires : A peine 9,7 % de femmes ce qui leur confère un taux de stagiaires inférieur de moitié à celui des hommes (9,3 % contre 19,2 %)	
Durée des stages : Faible, 32,1 heures. Plutôt élevée en début de hiérarchie, plutôt basse au sommet de la hiérarchie	Effort physique de formation : 5,6 heures par salarié

Secteur : T30	APE : 67
Salariés au 31-12-1982 : 165 026	Evolution par rapport au 31-12-1981 : + 6,6 %
Entreprises au 31-12-1982 : 3 832	Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 1,1 %
Taux de féminisation : 43,4 %	Structure des qualifications : Très nettement dominée par les ouvriers et employés avec une majorité de personnel non qualifié
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré	
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Moins de 1 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 782 F, il se situe dans les derniers	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 17,5 %	(Rappel 1981 : 16 %)
Qualification des stagiaires : L'effort a surtout porté en direction des ouvriers et employés qualifiés (environ 50 % des stagiaires)	
Sexe des stagiaires : 35,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 9,5 % contre 13,2 % pour les hommes	
Durée des stages : Médiocre, 32,4 heures. très peu dispersée selon les CSP	Effort physique de formation : 3,8 heures par salarié

Secteur : T33 APE : 56, 76 à 80, 82, 83
Salariés au 31-12-1982 : 563 009 Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 5 %
Entreprises au 31-12-1982 : 10 261 Evolution par rapport au 31-12-1981 : - 4,4 %
Taux de féminisation : 38,7 % Structure des qualifications : Environ 44 % d'ouvriers et d'employés qualifiés, les autres CSP représentant un poids identique
Indice de concentration : Secteur peu concentré
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Représente une part importante (5,3 %) de l'effort total consenti par les entreprises
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Il se situe au-dessus de la médiane : avec 1 472 F il vient au 15^e rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 44,7 % (Rappel 1981 : 44 %)
Qualification des stagiaires : Très peu de personnel non qualifié et effort sensiblement équilibré envers les autres CSP

Sexe des stagiaires : 34,4 % de femmes, si bien que le taux de stagiaires femmes est relativement proche de celui des hommes (15,8 % contre 19 %)

Durée des stages : 46,2 h. en moyenne, Effort physique de formation : 8,2 heures par salarié
courte pour les non qualifiés, élevée pour les techniciens et moyenne pour les autres catégories

Secteur : T34 APE : 66, 84 à 87
Salariés au 31-12-1982 : 514 280 Evolution par rapport au 31-12-1981 : + 6,2 %
Entreprises au 31-12-1982 : 7 330 Evolution par rapport au 31-12-1981 : + 1,3 %
Taux de féminisation : Elevé, 62,1 % Structure des qualifications : Nettement dominée par du personnel non qualifié (44,6 % des salariés)
Indice de concentration : Secteur peu concentré
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Il représente 2,6 % de l'effort financier des entreprises
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 788 F, ce secteur occupe une place médiocre en fin de la distribution

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 31,5 % (Rappel 1981 : 32 %)
Qualification des stagiaires : Effort important en direction des employés qualifiés (40,51 % des stagiaires)

Sexe des stagiaires : Bien que majoritaires dans le salariat, les femmes sont minoritaires chez les stagiaires (48,3 %). Il s'ensuit un taux de stagiaires féminin nettement inférieur à celui des hommes (9,5 % contre 5,4 %)

Durée des stages : Elevé, 73,1 heures Effort physique de formation : 5,1 heures par salarié
uniformément décroissante avec le niveau de la hiérarchie : 92 h. pour les non qualifiés, 50 h. pour les cadres

Secteur : T38 APE : 90 à 98
Salariés au 31-12-1982 : 562 187 Evolution par rapport au 31-12-1981 : + 7,81 %
Entreprises au 31-12-1982 : 5 620 Evolution par rapport au 31-12-1981 : + 1,9 %
Taux de féminisation : 66,6 % Structure des qualifications : Nettement dominée par les employés qualifiés (49,3 % des salariés du secteur)
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré
Importance du secteur en terme d'effort financier global : Il contribue pour près de 6 % du total des dépenses des entreprises
Position du secteur en terme de dépense par salarié : Avec 1 652 F il occupe le 12^e rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,5 % (Rappel 1981 : 53 %)
Qualification des stagiaires : Grande majorité d'employés qualifiés, puis à égalité viennent les techniciens et les cadres

Sexe des stagiaires : Majorité de femmes (63,4 %) mais elles sont moins bien représentées que dans les emplois. Il s'ensuit un taux de stagiaires, pour elles, de 17,8 % inférieur à celui des hommes (20,5 %)

Durée des stages : Elevée, 71,6 h. en moyenne. Le personnel non qualifié bénéficie d'actions très longues (115 h.) pour les autres catégories, la durée moyenne diminue avec le niveau hiérarchique Effort physique de formation : 13,4 heures par salarié

CHAPITRE 5

SYNTHÈSE INTER-SECTORIELLE

L'analyse sectorielle détaillée effectuée au chapitre précédent se poursuit dans ce chapitre par un essai de rapprochements inter-sectoriels fondés sur les performances réalisées par chaque secteur en 1982 : taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages, effort physique de formation (durée de formation par salarié). Les regroupements de secteurs effectués à l'aide des tableaux 25 et 26, n'ont pas le label scientifique que leur conférerait l'utilisation de méthodes statistiques sophistiquées telles que l'analyse factorielle des correspondances. Il n'en reste pas moins que la simplicité de la méthode utilisée ici conduit à une typologie suffisamment significative et claire.

1. LA CONSTRUCTION DES GROUPEMENTS DE SECTEURS

Pour ce faire, on s'est basé sur le tableau 25 qui, pour chaque secteur, indique sa position déterminée par ses performances en termes de taux de participation financière (T 1) et de taux de stagiaires (T 3).

Groupe A

Il est constitué de secteurs à très fort taux de participation financière : ces secteurs se situent très nettement au-dessus de la moyenne nationale (1,97 %) puisque le moins fort d'entre eux a un taux supérieur à 2,5 % de la masse salariale.

La dispersion intra-groupe des taux de participation financière est très forte.

Par ailleurs, ce groupe se caractérise par un taux de stagiaires extrêmement élevé (supérieur à 30 %).

Les secteurs formant ce groupe sont entrés depuis longtemps dans un cycle vertueux de la formation professionnelle continue.

Groupe B

Du point de vue des deux critères, ce groupe est formé de secteurs situés au-dessus de la moyenne nationale.

La dispersion intra-groupe – pour t_1 comme pour t_3 – y est faible.

Compte tenu des performances exceptionnelles du groupe A on peut considérer les secteurs du groupe B comme réalisant l'objectif idéal à atteindre en matière de formation continue.

Groupe C

Les secteurs de ce groupe se caractérisent par un taux de participation financière voisin de la moyenne nationale (faible dispersion intra-groupe) et un taux de stagiaires encadrant de près le taux national (19 %). Ce groupe serait en quelque sorte le centre de gravité ou encore l'image des secteurs moyens de l'économie.

Groupe D

Nous trouvons ici un ensemble de secteurs ayant des performances médiocres : taux de participation financière compris entre 1,1 % et 1,5 %, taux de stagiaires inférieur à la moyenne nationale, mais situé au-dessus de 10 %.

Compte tenu des caractéristiques passées en revue au chapitre précédent, nous ne sommes guère surpris par les résultats médiocres de ces secteurs.

Groupe E

On retrouve ici les traditionnels secteurs à la traîne de la formation continue (à l'exception de T 24 dont nous avons relevé la spécificité au chapitre précédent).

Ils sont caractérisés par un taux de participation financière couvrant juste l'obligation légale et un taux de stagiaires très faible : moins de 10 % des salariés ont bénéficié d'actions de formation.

2. L'EFFORT PHYSIQUE DE FORMATION EST COHÉRENT AVEC LA TYPOLOGIE DES SECTEURS

La typologie établie au paragraphe 1 s'est appuyée d'abord sur l'effort financier puis sur le taux de stagiaires (rapport du nombre de stagiaires au nombre de salariés). Sur le tableau 26 nous avons représenté les secteurs économiques dans le plan durée des stages – taux de stagiaires.

Ce système de coordonnées permet également de tracer des hyperboles d'iso-durée de stage par salarié (effort physique de formation) ; nous avons représenté quelques durées-repères (1).

L'écart entre le groupe A et le groupe B est important : les secteurs du groupe A sont nettement au-dessus de l'effort moyen observé dans la classe 5, connue pour être très performante. Dans le groupe A, l'effort moyen par salarié s'échelonne de vingt heures à près de quarante heures.

(1) Si $D = \frac{\text{Heures de stages}}{\text{Nombre de stagiaires}}$ et $T3 = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$
il vient $D \times T3 = \frac{\text{Heures de stages}}{\text{Nombre de salariés}}$

Selon cette analyse, les secteurs du groupe B sont peu dispersés : leur performance se situe autour de quinze heures par salarié.

Les secteurs du groupe E confirment la médiocrité de leur politique de formation puisqu'ils se situent quasiment tous en-dessous de cinq heures de stages par salarié.

Enfin, les secteurs des groupes C et D se situent approximativement dans une fourchette cinq heures – treize heures : dans le groupe C, la durée moyenne de formation par stagiaires est très dispersée ; dans le groupe D, on observe de ce point de vue une plus grande homogénéité.

CONCLUSION

1983 est la septième année où l'obligation financière est de 1,1 % des salaires.

Pour la première fois, les taux financiers de toutes les classes de taille d'entreprises atteignent ce taux légal (le taux est de 1,14 % pour les entreprises de dix à dix-neuf salariés).

Le taux global de stagiaires, qui avait connu une remarquable stabilité depuis 1977 avec des marges de fluctuations inférieures à 1 point, a connu en 1983 une hausse de 1,2 % lui faisant franchir le seuil des 20 %.

Le taux de participation financière (2,03 %) poursuit sa croissance et confirme le sentier de moyenne période que la série disponible permet d'ajuster.

Toutefois, cette année, la surprise vient de la durée moyenne des stages qui chute de 8 heures en passant de 54 heures à 46 heures. Les baisses les plus importantes étant à mettre au passif des classes extrêmes d'entreprises, celles qui précisément ont le plus augmenté le pourcentage de salariés envoyés en formation. Il semblerait (encore qu'il faille attendre les résultats définitifs de l'année 1983 pour se prononcer) que, face à une demande croissante des salariés, les entreprises aient, compte tenu d'une enveloppe financière en légère croissance nominale (mais probablement stagnante en termes réels), « saupoudré » davantage que les autres années.

La mesure dans laquelle les salariés bénéficient effectivement de la formation professionnelle continue dépend toujours très largement de la taille et du secteur d'activité économique de leur entreprise, ainsi que de leur catégorie professionnelle et de leur sexe. Ces disparités considérables ne paraissent pas, comme l'attestent les tableaux 25, 26, 28, 29, 30 et 32, en voie d'être résorbées.

ANNEXES

Tableau 1 - Effectifs d'entreprises et de salariés

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
Nombres d'entreprises 1982	46 569	49 064	23 175	1 936	458	121 202
1983 (provisoire)	44 162	44 910	21 306	1 758	387	112 523
Nombres de salariés 1982	659 428	1 535 748	3 052 308	1 728 418	2 995 779	9 971 681
1983 (provisoire)	636 917	1 428 114	2 880 729	1 570 251	2 494 842	9 010 853

Tableau 2 - Effectifs de l'échantillon (entreprises)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
1982 définitif	9 173	14 416	17 638	1 946	458	43 631
1983 provisoire	4 419	8 962	15 126	1 743	391	30 641

Tableau 3 - Répartition des entreprises selon le taux t₁
de leur participation aux dépenses de formation

Taux de participation financière t ₁	Nombres d'entreprises	%	Nombres de salariés	%	Montant des salaires (millions de F)	%	Dépenses réelles imputables (millions de F)	%
--	--------------------------	---	------------------------	---	--	---	---	---

1982

Inférieur à 1,09 %	34 293	28	1 539 709	15	106 133	13	844	5
Compris entre 1,09 et 1,11 %	64 021	53	3 226 139	32	221 969	28	2 443	16
Supérieur à 1,11 %	22 888	19	5 205 833	52	464 738	59	12 294	79
Total	121 202	100	9 971 681	100	792 840	100	15 581	100

1983 (provisoire)

Inférieur à 1,09 %	26 536	24	1 039 312	12	80 756	10	673	4
Compris entre 1,09 et 1,11 %	54 848	49	2 725 408	30	207 935	26	2 287	14
Supérieur à 1,11 %	31 139	28	5 246 133	58	504 336	64	13 130	82
Total	112 523	100	9 010 853	100	739 027	100	16 090	100

Tableau 4 - Données financières (en Millions de francs)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés ou plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	--------------------------------	-------

1982

Taux de participation %	1,00	1,10	1,35	1,81	3,06	1,97
Nombre d'entreprises	46 569	49 064	23 175	1 936	458	121 202
Nombre de salariés	659 428	1 535 748	3 052 308	1 728 418	2 995 779	9 971 681
Montant des salaires MF	44 894	108 014	226 224	141 846	272 461	792 839
Dépenses imputables MF	449	1 186	3 064	2 550	8 333	15 582
Versem. au Trésor MF	80	99	52	3	0	234

1983 (provisoire)

Taux de participation %	1,14	1,18	1,47	1,92	3,21	2,03
Nombres d'entreprises	44 162	44 910	21 306	1 758	387	112 523
Nombre de salariés	636 917	1 428 114	2 880 729	1 570 251	2 494 842	9 010 853
Montant des sal. nets MF	50 256	112 907	238 466	144 690	246 708	793 027
Dépenses imputables MF	571	1 332	3 501	2 775	7 912	16 091
Versem. au Trésor MF	58	77	45	2	1	183

**Tableau 5 - Répartition des dépenses par catégorie,
en % des dépenses totales**

Classe de taille		1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 sala- riés et plus	
1982							
Frais de personnel enseignant	1	£	1	3	6	13	9
Frais de personnel non enseignant	2	£	£	1	4	7	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	£	£	£	£	1	1
Autres frais de fonctionnement	4	£	£	£	1	5	3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1	1	5	12	26	17
Dépenses d'équipement	6	£	£	£	£	1	1
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	27	30	29	25	11	18
congés-formation	8	£	£	£	1	1	1
Rémunérations versées aux stagiaires	9	10	14	29	40	50	40
Transport et hébergement	10	2	2	3	4	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	34	29	16	6	1	8
Versements à des organismes agréés	12	2	2	1	£	£	1
Versements au titre d'une taxe parafiscale	13	4	4	2	1	£	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	14	1	1	1	1	£	1
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	15	1	1	£	£	£	£
Versement du 15/09/82	16	18	16	13	10	6	9
Dépenses de stages pratiques	17	£	£	£	£	£	£
TOTAL	18	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	19	1	1	1	2	1	1
Dépenses déductibles	20	99	99	99	98	99	99

1983 (données provisoires)

Frais de personnel enseignant	1	£	1	3	5	13	8
Frais de personnel non enseignant	2	£	£	1	4	7	4
Fournitures et matières d'oeuvre	3	£	£	£	£	1	1
Autres frais de fonctionnement	4	£	£	£	1	3	2
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1	1	4	11	24	15
Dépenses d'équipement	6	£	£	£	£	1	1
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	27	27	25	23	11	18
congés-formation	8	1	£	£	1	1	1
Rémunérations versées aux stagiaires	9	15	18	29	39	50	39
Transport et hébergement	10	2	2	3	4	2	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	25	23	15	5	1	8
Versements à des organismes agréés au titre du C. I. formation	12	7	7	6	5	3	4
Versements à des organismes agréés	13	1	2	1	£	£	
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	3	3	2	1	£	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	15	1	1	1	1	£	1
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	16	1	1	£	£	£	£
Versement du 15/09/83	17	16	15	13	10	6	9
TOTAL	18	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	19	1	1	1	2	1	1
Dépenses déductibles	20	99	99	99	98	99	99

Tableau 6 - Nombres d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------	-------

1982

Seules sont prises en compte les entreprises ayant fait d'autres dépenses que le versement du 15/09/82

Frais de personnel enseignant	1	202	865	2 111	810	355	4 343
Frais de personnel non enseignant	2	68	324	682	513	316	1 903
Fournitures et matières d'oeuvre	3	132	463	1 269	637	285	2 786
Autres frais de fonctionnement	4	153	379	1 095	679	340	2 646
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	479	1 499	3 224	1 147	395	6 744
Dépenses d'équipement	6	268	558	1 080	515	275	2 696
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	16 623	23 794	15 306	1 670	425	57 818
congrés-formation	8	146	368	643	351	190	1 698
Rémunérations versées aux stagiaires	9	8 203	15 821	14 234	1 666	423	40 347
Transport et hébergement	10	4 601	9 311	10 421	1 508	395	26 236
Versements à des fonds d'assurance formation	11	20 975	22 515	9 208	514	97	53 309
Versements à des organismes agréés	12	8 094	10 597	4 778	222	61	23 752
Versements au titre d'une taxe parafiscale	13	8 159	9 322	3 833	241	65	21 620
Contrib. aux frais de chambre de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	14	25 740	31 040	15 832	1 364	386	74 362
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	15	813	1 098	453	56	23	2 443
Versement du 15/09/82	16	40 226	45 785	22 098	1 892	452	110 453
Dépenses de stages pratiques	17	800	1 446	998	117	55	3 416
Dépenses de toutes catégories	18	44 843	48 601	23 098	1 935	458	118 935
Subventions perçues	19	193	424	608	166	119	1 510
Dépenses déductibles	20	44 843	48 601	23 098	1 935	458	118 935

1983 (données provisoires)

Seules sont prises en compte les entreprises ayant fait d'autres dépenses que le versement du 15/09/83

Frais de personnel enseignant	1	382	947	1 974	752	297	4 352
Frais de personnel non enseignant	2	158	328	658	447	273	1 864
Fournitures et matières d'oeuvre	3	227	512	1 222	564	239	2 764
Autres frais de fonctionnement	4	150	379	1 061	626	290	2 506
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	715	1 677	3 093	1 003	335	6 823
Dépenses d'équipement	6	183	588	993	480	233	2 477
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	20 055	24 702	14 073	1 511	354	60 695
congrés-formation	8	589	568	630	315	147	2 249
Rémunérations versées aux stagiaires	9	14 416	19 606	13 453	1 510	358	49 343
Transport et hébergement	10	7 920	12 603	10 347	1 386	338	32 594
Versements à des fonds d'assurance formation	11	19 666	20 058	9 179	491	88	49 482
Versements à des organismes agréés au titre du C. I. formation	12	33 832	36 612	17 979	1 603	365	90 391
Versements à des organismes agréés	13	6 742	8 423	3 793	162	44	19 164
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	7 381	8 209	3 628	227	59	19 504
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	15	25 627	29 344	14 604	1 242	325	71 142
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	16	850	1 010	491	55	21	2 427
Versements du 15/09/83	17	39 632	42 376	20 346	1 722	384	104 460
Dépenses de toutes catégories	18	43 768	44 847	21 304	1 759	387	112 065
Subventions perçues	19	346	730	633	164	108	1 981
Dépenses déductibles	20	43 768	44 847	21 304	1 759	387	112 065

Tableau 7 - Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille

1982

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	443 249	216 179	659 428	15 907	7 420	23 327
20 à 49 salariés	1 007 944	527 804	1 535 748	58 293	24 873	83 166
50 à 499 salariés	1 893 994	1 158 314	3 052 308	262 790	128 260	391 050
500 à 1 999 sal.	1 071 373	657 045	1 728 418	259 038	118 543	377 581
2 000 sal. et plus	2 184 734	811 045	2 995 779	802 872	202 525	1 005 397
TOTAL	6 601 294	3 370 387	9 971 681	1 398 900	481 621	1 880 521

1983 (provisoire)

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	424 649	212 268	636 917	24 866	17 204	42 070
20 à 49 salariés	928 778	499 336	1 428 114	68 088	35 534	103 621
50 à 499 salariés	1 781 253	1 099 476	2 880 729	260 407	135 408	395 815
500 à 1 999 sal.	982 434	587 817	1 570 251	239 595	112 507	352 102
2 000 sal. et plus	1 810 912	683 930	2 494 842	723 520	191 116	914 637
TOTAL	5 928 026	3 082 827	9 010 853	1 316 487	491 771	1 808 245

Tableau 8 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage (H) selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires

Classe de taille	Niveau de qualific. initial		Manoeuvres Ouvriers spécial. Employés non qual.	Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	Agents de maîtrise Agents techniques Techniciens	Ingénieurs et cadres	TOTAL
10 à 19 salariés	H		159	432	196	238	1 024
	St		2 071	10 818	4 502	5 936	23 327
20 à 49 salariés	H		583	1 698	710	686	3 678
	St		9 644	40 064	15 719	17 739	83 166
50 à 499 salariés	H		3 225	7 798	3 984	3 378	18 385
	St		53 525	176 574	83 379	77 572	391 050
500 à 1 999 salariés	H		3 012	7 276	4 438	3 295	18 020
	St		50 156	157 269	95 607	74 549	377 581
2 000 salariés et plus	H		8 715	27 363	17 339	7 440	60 857
	St		121 965	471 245	280 964	131 223	1 005 397
TOTAL	H		15 695	44 567	26 666	15 036	101 964
	St		237 361	855 970	480 171	307 019	1 880 521

Classe de taille	Niveau de qualific. initial		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
10 à 19 salariés	H		117	241	647	241	371	1 617
	St		2 191	5 137	17 285	6 224	11 233	42 070
20 à 49 salariés	H		312	824	1 381	701	967	4 193
	St		7 086	18 498	34 723	16 793	26 521	103 621
50 à 499 salariés	H		1 900	3 186	5 203	3 819	3 445	1 757
	St		36 214	76 642	112 135	85 440	85 384	395 815
500 à 1 999 salariés	H		1 880	3 158	5 155	4 245	3 045	17 486
	St		34 628	61 706	98 484	87 755	69 529	352 102
2 000 salariés et plus	H		4 482	10 380	9 285	12 055	5 830	42 041
	St		119 146	285 424	172 506	222 641	114 920	914 637
TOTAL	H		8 690	17 784	21 643	21 037	13 658	82 809
	St		199 265	447 407	435 133	418 853	307 587	1 808 245

Tableau 9 - Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle

Classe de taille	Année 1982					TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
Manoeuvres-OS	9	12	14	13	12	13
Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	46	48	45	42	47	46
Agents de maîtrise Agents techniques	19	19	21	25	28	26
Ingénieurs Cadres	25	21	20	20	13	16
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Classe de taille	Année 1983 (données provisoires) (x)					TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
Manoeuvres-OS	6	7	10	10	13	11
Ouvriers qualifiés	12	18	20	18	31	25
Employés	41	34	28	28	19	24
Agents de maîtrise Agents techniques	14	16	21	25	24	23
Ingénieurs Cadres	27	25	21	20	13	17
TOTAL	100	100	100	100	100	100

(x) ces structures tiennent compte également des congés de formation

Tableau 10 - Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages
selon leur catégorie professionnelle

1982 (sauf Secteur 24 : bâtiment-Génie civil)

	%
Manoeuvres-OS-Employés non qualifiés	9,2
Ouvriers qualifiés-Employés qualifiés	18,5
Agents de maîtrise-Agents techniques-Techniciens	28,7
Ingénieurs-Cadres	29,7
Ensemble	18,9

Tableau 11 - Durée moyenne de formation (heures)

Classe de taille	Année 1982					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	77	60	60	60	71	66
Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	40	42	44	46	58	52
Agents de maîtrise Agents techniques	43	45	48	46	62	56
Ingénieurs Cadres	40	39	44	44	57	49
TOTAL	44	44	47	48	61	54

Classe de taille	Année 1983 (données provisoires) (x)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	56	45	53	56	38	45
Ouvriers qualifiés	46	46	43	53	37	40
Employés	37	41	47	53	54	50
Agents de maîtrise Agents techniques	39	41	45	49	54	50
Ingénieurs Cadres	33	37	40	44	51	44
TOTAL	38	41	45	50	46	46

(x) ces moyennes tiennent compte également des congés de formation

Tableau 12 - Dépenses moyennes de formation par salarié (francs)

(1983 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1999 salariés		5 2000 salariés ou plus		TOTAL	
	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983
Dépenses par salarié	681	896	773	932	1 004	1 215	1 475	1 767	2 782	3 171	1 563	1 786

Tableau 13 - Répartition des stages individuels

Année 1982

Nombre total de stages individuels organisés :				
Types de stages	à l'intérieur de l'entreprise	en application de conventions	Total	dont jeunes travailleurs stagiaires
Prévention	19 657	31 166	50 823	267
Adaptation	194 660	55 640	250 300	5 842
Promotion professionnelle	91 949	76 099	168 048	2 267
Entretien ou perfectionnement	854 144	887 425	1 741 569	6 908
Totaux	1 160 410	1 050 330	2 210 740	15 284

Année 1983 (données provisoires)

Stages individuels						
Nombres et structure par type			Nature Durée	Structure selon la durée et la nature contractuelle (*)		
				sans convention de formation	avec convention de formation	TOTAL
Prévention	46 044	(2,2 %)	< 40H	252	421	673
Adaptation	215 836	(10,3 %)	40 à < 160H	75	193	268
Promotion professionnelle	161 045	(7,7 %)	≥ 160H	24	35	59
Entretien ou perfectionnement	1 679 062	(79,9 %)	TOTAL	351	649	1 000
TOTAL	2 101 987	(100 %)				

(*) ces résultats sont donnés pour 1000 stages

Tableau 14 - Structure des nombres de stages individuels (en %)
 Selon qu'ils sont organisés à l'intérieur de l'entreprise (I) ou en application de conventions (C)

1982

Cl. 1 0 à 19 salariés	I		C
Cl. 2 20 à 49 salariés	I		C
Cl. 3 50 à 499 salariés	I		C
Cl. 4 500 à 1 999 salariés	I		C
Cl. 5 2 000 salariés et plus	I		C
TOTAL	I		C

1983 provisoire

			C
			C
			C
			C
			C
			C

**Selon leur type : Prévention (P), Adaptation (A), Promotion Professionnelle (PP)
 Entretien ou perfectionnement des connaissances (EP)**

1982

Cl. 1 0 à 19 salariés	P	A	PP	EP
Cl. 2 20 à 49 salariés	P	A	PP	EP
Cl. 3 50 à 499 salariés	P	A	PP	EP
Cl. 4 500 à 1 999 salariés	P	A	PP	EP
Cl. 5 2 000 salariés et plus	P	A	PP	EP
TOTAL	P	A	PP	EP

1983 (provisoire)

	P	A	PP	EP
	P	A	PP	EP
	P	A	PP	EP
	P	A	PP	EP
	P	A	PP	EP
	P	A	PP	EP

Tableau 15 - Répartition des congés de formation - Année 1982

Selon le genre de bénéficiaire

Jeunes	Rémunérés par l'entreprise	Non rémunérés par l'entreprise	TOTAL
158	29 317	3 339	32 814

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OQ	Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	Agents de maîtrise Agents techniques	Ingénieurs-Cadres	TOTAL
4 466	17 632	7 780	2 936	32 814

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 sal.	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
120	500	2 423	6 694	23 077	32 814

Tableau 16 - Répartition des congés de formation - Année 1983 (données provisoires)

Selon l'origine de la prise en charge

FAF	OPACIF	Employeur	Aucune prise en charge	TOTAL
3 221	5 918	23 515	2 071	34 725

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvriers qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
3 799	9 345	9 975	7 216	4 390	34 725

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 sal.	5 2000 sal. et plus	TOTAL
1 149	2 741	6 970	6 995	16 870	34 725

Tableau 18 - Principales masses de dépenses par Région (Millions de francs)

REGION	1982						1983 (données provisoires)						
	Fonction- nement interne 1	Conventions 2	Rémunér. stagiaires 3	FAF 4	Autres 5	Total 6	Fonction- nement interne 1	Conventions 2	Rémunér. stagiaires 3	FAF 4	Autres 5	Total 6	
ILE DE FRANCE	11	2 166	1 667	4 438	336	1 186	9 793	1 863	1 655	4 207	347	1 469	9 541
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	7	54	52	22	38	173	8	52	64	21	50	195
PICARDIE	22	11	60	57	20	39	187	11	59	65	19	53	207
HAUTE-NORMANDIE	23	11	50	57	38	43	199	14	49	69	38	60	230
CENTRE	24	19	74	81	47	58	279	18	71	82	51	79	301
BASSE-NORMANDIE	25	5	25	30	36	27	123	7	29	40	44	42	162
BOURGOGNE	26	8	32	40	28	27	135	9	39	51	36	46	181
NORD	31	93	170	254	43	104	664	86	173	271	48	144	722
LORRAINE	41	65	61	197	82	49	454	72	68	230	91	77	538
ALSACE	42	23	50	88	86	56	303	23	54	96	90	81	344
FRANCHE-COMTE	43	9	27	39	31	24	130	8	33	53	32	28	154
PAYS DE LA LOIRE	52	23	74	106	84	64	351	25	97	140	64	89	415
BRETAGNE	53	17	62	83	56	58	276	19	55	86	53	80	293
POITOU-CHARENTES	54	20	43	63	26	37	189	28	46	79	23	52	228
AQUITAINE	72	31	73	97	30	57	288	42	75	101	40	79	337
MIDI-PYRENEES	73	9	51	60	49	45	214	9	55	72	47	63	246
LIMOUSIN	74	4	21	27	7	15	74	5	19	28	7	22	81
RHONE-ALPES	82	101	240	338	134	174	987	104	254	398	76	214	1 046
AUVERGNE	83	47	27	129	25	40	268	50	28	122	26	54	280
LANGUEDOC	91	8	35	39	26	28	136	12	44	54	25	44	179
PROV. -ALPES-C. D'AZUR	93	27	95	102	55	76	355	27	102	132	56	106	423
CORSE	94	0,4	0,8	1,1	2,8	1,9	7	0,5	0,7	0,7	3,3	1,8	7
FRANCE ENTIERE		2 703	2 991	6 375	1 265	2 248	15 582	2 441	3 057	6 440	1 237	2 934	16 109

Col. 6 = Total, y compris subventions perçues

Tableau 19 - Taux de participation financière t₁ %, par Région

(1983 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés et plus		TOTAL		
	Année	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983
REGION													
ILE DE FRANCE 11	0,93	1,01	1,06	1,08	1,38	1,51	1,81	1,88	3,24	3,35	2,41	2,43	
CHAMPAGNE-ARDENNE 21	0,99	1,28	1,09	1,33	1,33	1,38	1,60	1,64	1,34	1,35	1,30	1,41	
PICARDIE 22	0,99	1,21	1,06	1,27	1,33	1,47	1,71	1,77	1,26	1,47	1,31	1,45	
HAUTE-NORMANDIE 23	0,94	0,92	1,09	1,08	1,24	1,35	1,70	2,15	1,21	1,19	1,31	1,47	
CENTRE 24	1,07	1,11	1,13	1,21	1,41	1,44	1,89	1,97	1,32	1,37	1,43	1,48	
BASSE-NORMANDIE 25	1,03	1,01	1,07	1,22	1,33	1,43	1,60	1,87	1,46	1,73	1,31	1,46	
BOURGOGNE 26	1,00	1,07	1,10	1,13	1,38	1,36	2,07	2,14	1,24	1,42	1,37	1,41	
NORD 31	0,93	1,07	1,09	1,16	1,32	1,44	1,78	1,89	2,34	2,58	1,58	1,74	
LORRAINE 41	1,12	1,09	1,08	1,14	1,30	1,37	1,46	1,50	2,78	3,44	1,78	2,00	
ALSACE 42	1,18	1,16	1,18	1,23	1,29	1,37	1,74	1,94	1,91	2,15	1,48	1,59	
FRANCHE-COMTE 43	1,09	1,22	1,20	1,19	1,35	1,42	1,63	2,41	1,61	1,65	1,38	1,54	
PAYS DE LA LOIRE 52	1,03	1,31	1,10	1,22	1,27	1,46	1,93	2,14	2,31	2,39	1,45	1,59	
BRETAGNE 53	1,07	1,16	1,15	1,20	1,42	1,47	2,12	2,31	2,70	3,28	1,49	1,60	
POITOU-CHARENTES 54	1,02	1,35	1,16	1,27	1,34	1,43	1,94	2,16	2,90	3,41	1,62	1,82	
AQUITAINE 72	1,01	1,01	1,08	1,11	1,35	1,39	1,85	1,88	3,13	4,40	1,56	1,65	
MIDI-PYRENEES 73	0,95	1,22	1,12	1,21	1,42	1,53	1,75	2,01	1,47	1,95	1,36	1,51	
LIMOUSIN 74	0,93	1,36	1,19	1,24	1,36	1,51	2,21	1,93	1,21	1,18	1,39	1,45	
RHONE-ALPES 82	1,06	1,40	1,14	1,35	1,36	1,54	1,69	1,89	2,27	2,56	1,51	1,73	
AUVERGNE 83	1,05	1,13	1,12	1,16	1,40	1,47	2,13	1,97	3,62	3,51	2,20	2,15	
LANGUEDOC-ROUSSILLON 91	0,99	1,22	1,09	1,26	1,44	1,68	2,14	2,43	1,06	1,11	1,39	1,62	
PROV. -ALPES-C. D'AZUR 93	0,99	1,12	1,08	1,16	1,27	1,37	1,92	1,79	1,65	2,62	1,36	1,48	
CORSE 94	1,01	1,03	1,01	1,09	1,65	1,48	-	-	-	-	1,32	1,28	
FRANCE ENTIERE	1,00	1,14	1,10	1,18	1,35	1,47	1,81	1,92	3,06	3,21	1,97	2,03	

Tableau 20 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par Région
selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1982

REGION	NIVEAU		Manoeuvres		Ouvriers qualifiés		Agents de maifr.		Ingénieurs		TOTAL
			Ouvriers spécial.		Employés qual.		Agents techniques	Techniciens	Cadres		
ILE DE FRANCE	11	KH	7 683		28 434		18 905		10 328		65 350
		St		116 298		534 348		326 442		201 238	1 178 326
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	270		406		218		141		1 035
		St		4 484		10 449		5 082		3 379	23 394
PICARDIE	22	KH	183		470		244		174		1 071
		St		3 887		11 529		5 413		4 391	25 220
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	193		538		201		161		1 094
		St		3 926		11 894		4 603		3 874	24 297
CENTRE	24	KH	279		771		301		250		1 601
		St		4 760		18 546		7 289		6 104	36 699
BASSE-NORMANDIE	25	KH	108		295		125		75		603
		St		2 486		6 089		2 861		1 733	13 169
BOURGOGNE	26	KH	184		321		157		111		773
		St		3 137		7 569		3 220		2 436	16 362
NORD	31	KH	1 426		1 998		851		541		4 817
		St		21 153		41 612		19 585		13 107	95 457
LORRAINE	41	KH	758		1 588		624		217		3 187
		St		8 074		21 889		9 570		4 931	44 464
ALSACE	42	KH	295		759		382		251		1 688
		St		4 170		15 331		8 267		6 023	33 791
FRANCHE-COMTE	43	KH	259		342		157		91		849
		St		2 203		6 475		3 533		2 092	14 303
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	455		884		444		276		2 059
		St		7 178		19 664		9 598		5 805	42 245
BRETAGNE	53	KH	334		742		339		223		1 639
		St		5 632		16 775		6 699		5 486	34 592
POITOU-CHARENTES	54	KH	173		638		166		177		1 154
		St		2 969		12 300		3 822		3 054	22 145
AQUITAINE	72	KH	327		664		377		287		1 655
		St		4 386		16 807		7 683		5 650	34 526
MIDI-PYRENEES	73	KH	171		548		258		169		1 147
		St		2 702		10 906		5 063		3 871	22 542
LIMOUSIN	74	KH	114		186		128		62		490
		St		1 689		4 446		2 886		1 502	10 523
RHONE-ALPES	82	KH	1 006		3 089		1 478		905		6 478
		St		16 472		52 823		30 408		20 197	119 900
AUVERGNE	83	KH	937		722		773		154		2 585
		St		13 788		11 578		7 108		2 805	35 279
LANGUEDOC-ROUSS.	91	KH	195		323		136		116		770
		St		2 123		6 702		3 318		2 685	14 828
PROV. -ALPES-C. D'A.	93	KH	343		839		395		320		1 897
		St		5 829		18 116		7 663		6 592	38 200
CORSE	94	KH	1		9		5		7		22
		St		15		122		58		64	259
FRANCE ENTIERE		KH	15 695		44 567		26 666		15 036		101 964
		St		237 361		855 970		480 171		307 019	1 880 521

Tableau 20 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par Région selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1983 (provisoire)

REGION	NIVEAU		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Ag. de mafr. Ag. techniques Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
ILE DE FRANCE	11	KH St	3 575 72 307	8 647 286 622	11 401 221 861	11 306 262 243	8 632 187 590	45 555 1 030 623
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH St	161 3 308	267 5 899	308 6 643	218 5 517	173 4 353	1 127 25 720
PICARDIE	22	KH St	122 2 837	211 5 065	321 7 591	225 5 233	202 5 106	1 085 25 832
HAUTE-NORMANDIE	23	KH St	110 1 918	265 6 964	431 7 710	202 4 669	167 3 828	1 175 25 089
CENTRE	24	KH St	137 3 249	269 6 157	434 11 009	269 6 500	238 6 097	1 348 33 012
BASSE-NORMANDIE	25	KH St	75 1 751	180 3 952	218 4 166	123 2 902	91 2 282	688 15 053
BOURGOGNE	26	KH St	225 41 159	147 3 666	262 5 522	161 3 747	129 2 973	924 57 067
NORD	31	KH St	742 12 700	1 370 20 226	985 24 613	821 18 956	469 12 555	4 392 89 050
LORRAINE	41	KH St	539 7 193	1 455 17 329	414 7 070	710 10 834	210 4 540	3 327 46 966
ALSACE	42	KH St	95 2 421	346 6 519	519 11 123	369 7 896	240 6 151	1 569 34 110
FRANCHE-COMTE	43	KH St	226 1 879	252 2 808	197 3 531	147 3 537	111 2 431	933 14 186
PAYS DE LA LOIRE	52	KH St	408 5 812	543 10 536	751 14 660	503 10 879	383 8 594	2 589 50 481
BRETAGNE	53	KH St	177 4 608	231 6 747	519 11 080	271 5 945	220 5 099	1 419 33 479
POITOU-CHARENTES	54	KH St	102 2 165	183 4 545	599 10 458	197 4 770	162 3 909	1 244 25 847
AQUITAINE	72	KH St	170 2 826	362 7 180	510 10 980	282 5 599	266 5 914	1 601 32 499
MIDI-PYRENEES	73	KH St	94 1 366	197 4 243	509 9 153	278 5 666	191 4 570	1 271 24 998
LIMOUSIN	74	KH St	64 1 356	101 24 482	142 3 291	114 2 442	70 1 589	492 11 126
RHONE-ALPES	82	KH St	643 12 833	1 877 29 699	1 530 35 144	1 705 31 486	1 035 25 402	6 790 134 136
AUVERGNE	83	KH St	725 11 055	461 6 709	281 5 068	631 8 208	163 3 096	2 265 34 136
LANGUEDOC-ROUSS.	91	KH St	121 1 911	117 2 508	389 7 684	148 3 462	158 3 786	935 19 351
PROV. -ALPES-C. D'A.	93	KH St	179 4 608	307 7 520	945 16 682	377 8 326	345 7 689	2 155 44 825
CORSE	94	KH St	£ 3	3 65	6 94	2 36	3 33	14 231
FRANCE ENTIERE		KH St	8 690 199 265	17 784 447 407	21 643 435 133	21 037 418 853	13 658 307 587	82 809 1 808 245

Tableau 21 - Principales données départementales - 1982

Département		Entreprises	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de p financière t ₁ %	Nombre de stagiaires	Ratio 6/3 t ₃ %	Heures de stage (milliers)
1		2	3	4	5	6	7	8
AIN	01	1 149	58 765	52	1,26	5 560	9,5	248
AISNE	02	1 106	58 935	53	1,29	6 596	11,2	330
ALLIER	03	724	34 972	34	1,46	4 051	11,6	183
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	169	5 940	8	1,80	705	11,9	50
HAUTES-ALPES	05	230	8 430	9	1,52	824	9,8	47
ALPES-MARITIMES	06	1 697	75 092	77	1,31	7 566	10,1	401
ARDECHE	07	471	23 794	23	1,42	2 039	8,6	117
ARDENNES	08	593	32 495	28	1,22	3 420	10,5	154
ARIEGE	09	225	10 919	8	1,17	374	3,4	29
AUBE	10	802	54 262	43	1,25	6 241	11,5	318
AUDE	11	510	19 250	17	1,31	1 059	5,5	89
AVEYRON	12	538	25 287	23	1,39	2 870	11,4	112
BOUCHES-DU-RHONE	13	2 957	188 589	187	1,36	22 162	11,8	1 032
CALVADOS	14	1 092	75 237	68	1,34	7 739	10,3	359
CANTAL	15	231	9 861	11	1,67	1 447	14,7	57
CHARENTE	16	678	39 864	36	1,30	4 765	12,0	215
CHARENTE-MARITIME	17	759	39 096	36	1,38	4 831	12,4	202
CHER	18	547	30 920	37	1,75	4 931	16,0	243
CORREZE	19	489	21 521	20	1,43	1 961	9,1	155
CORSE	20	218	7 571	7	1,32	259	3,4	22
COTE D'OR	21	1 061	57 765	59	1,47	5 974	10,3	331
COTES-DU-NORD	22	1 001	42 153	42	1,53	5 900	14,0	278
CREUSE	23	191	7 798	7	1,48	1 193	15,3	50
DORDOGNE	24	707	30 782	25	1,28	4 098	13,3	160
DOUBS	25	1 017	65 971	66	1,49	7 186	10,9	498
DROME	26	981	52 599	56	1,44	7 069	13,4	326
EURE	27	794	44 949	39	1,26	4 805	10,7	214
EURE-ET-LOIR	28	792	42 282	46	1,43	5 270	12,5	243
FINISTERE	29	1 706	96 692	101	1,54	11 162	11,5	561
GARD	30	1 057	49 496	43	1,28	5 325	10,8	276
HAUTE-GARONNE	31	1 700	93 575	96	1,39	10 226	10,9	566
GERS	32	296	12 279	10	1,26	1 034	8,4	40
GIRONDE	33	2 246	115 255	115	1,35	14 812	12,9	674
HERAULT	34	1 082	48 867	51	1,46	5 767	11,8	286
ILLE-ET-VILAINE	35	1 614	82 118	85	1,52	11 280	13,7	553
INDRE	36	540	27 037	22	1,23	2 015	7,5	97

Tableau 21 - Principales données départementales - 1982
(Suite)

Département	Entreprises	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de p. financière t ₁ %	Nombre de stagiaires	Ratio 6/3 t ₃ %	Heures de stage (milliers)	
1	2	3	4	5	6	7	8	
INDRE-ET-LOIRE	37	1 089	59 702	56	1,39	7 788	13,0	343
ISERE	38	2 075	135 996	151	1,46	21 777	16,0	1 157
JURA	39	677	36 823	33	1,25	3 520	9,6	140
LANDES	40	594	25 617	26	1,44	3 270	12,8	140
LOIR-ET-CHER	41	628	37 837	37	1,40	4 976	13,2	203
LOIRE	42	2 059	133 991	166	1,75	16 378	12,2	1 179
HAUTE-LOIRE	43	407	19 219	16	1,33	1 359	7,1	99
LOIRE-ATLANTIQUE	44	1 827	118 001	134	1,54	16 506	14,0	956
LOIRET	45	1 320	79 693	84	1,42	11 507	14,4	483
LOT	46	253	13 875	13	1,46	1 686	12,2	78
LOT-ET-GARONNE	47	422	21 361	19	1,35	3 122	14,6	136
LOZERE	48	133	4 595	5	1,60	540	11,8	27
MAINE-ET-LOIRE	49	1 660	95 006	80	1,32	8 249	8,7	382
MANCHE	50	743	37 630	32	1,21	2 713	7,2	133
MARNE	51	1 384	75 559	76	1,35	9 843	13,0	415
HAUTE-MARNE	52	536	31 567	27	1,30	4 018	12,7	157
MAYENNE	53	503	28 537	29	1,53	3 532	12,4	152
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	1 243	106 887	122	1,53	13 573	12,7	745
MEUSE	55	379	21 393	20	1,35	2 383	11,1	112
MORBIHAN	56	1 221	58 015	50	1,34	6 221	10,7	260
MOSELLE	57	1 748	167 340	269	2,14	24 820	14,8	2 166
NIEVRE	58	290	15 445	16	1,45	1 971	12,8	110
NORD	59	5 757	463 822	536	1,65	75 981	16,4	3 870
OISE	60	1 382	84 276	82	1,28	11 647	13,8	464
ORNE	61	513	28 526	24	1,33	2 856	10,0	121
PAS-DE-CALAIS	62	2 571	150 497	139	1,35	20 355	13,5	1 013
PUY-DE-DOME	63	1 114	108 270	207	2,58	28 368	26,2	2 243
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	1 184	62 071	105	2,09	9 578	15,4	574
HAUTES-PYRENEES	65	465	20 472	19	1,36	1 996	9,8	125
PYRENEES-ORIENTALES	66	575	22 197	23	1,45	2 365	10,7	115
BAS-RHIN	67	2 344	175 255	193	1,50	20 835	11,9	1 028
HAUT-RHIN	68	1 431	101 360	111	1,43	12 873	12,7	669
RHONE	69	4 830	353 247	422	1,56	51 578	14,6	2 830
HAUTE-SAONE	70	409	25 106	20	1,34	2 378	9,5	157
SAONE-ET-LOIRE	71	671	37 990	29	1,17	4 341	11,4	152
SARTHE	72	762	62 615	70	1,54	10 809	17,3	470

Tableau 21 - Principales données départementales - 1982
(Suite)

Département	Entreprises	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de p. financière t ₁ %	Nombre de stagiaires	Ratio 6/3 t ₃ %	Heures de stage (milliers)	
1	2	3	4	5	6	7	8	
SAVOIE	73	903	44 760	43	1,34	4 901	11,0	240
HAUTE-SAVOIE	74	1 522	77 751	81	1,37	11 562	14,9	477
VILLE DE PARIS	75	13 113	2 595 342	6 871	2,88	831 446	32,0	46 243
SEINE-MARITIME	76	2 705	165 943	161	1,32	19 614	11,8	889
SEINE-ET-MARNE	77	1 640	83 112	93	1,49	11 280	13,6	582
YVELINES	78	1 710	188 541	261	1,57	33 178	17,6	1 637
DEUX-SEVRES	79	781	56 408	85	2,14	7 984	14,2	558
SOMME	80	1 083	60 512	54	1,35	7 296	12,1	298
TARN	81	1 008	42 364	36	1,29	3 652	8,6	173
TARN-ET-GARONNE	82	317	13 120	10	1,25	1 002	7,6	39
VAR	83	1 024	44 791	44	1,35	4 517	10,1	236
VAUCLUSE	84	904	37 419	35	1,35	3 819	10,2	173
VENDEE	85	1 029	53 712	45	1,32	4 523	8,4	172
VIENNE	86	745	35 940	33	1,39	4 823	13,4	198
HAUTE-VIENNE	87	735	51 737	47	1,36	7 337	14,2	292
VOSGES	88	902	58 772	45	1,22	3 744	6,4	171
YONNE	89	657	33 311	32	1,37	3 900	11,7	184
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	228	13 320	11	1,24	1 224	9,2	64
ESSONNE	91	1 560	131 797	237	2,15	23 861	18,1	1 131
HAUTS-DE-SEINE	92	4 317	985 476	1 776	1,89	210 910	21,4	12 438
SEINE-SAINT-DENIS	93	2 913	233 625	263	1,39	32 988	14,1	1 579
VAL-DE-MARNE	94	2 713	174 212	193	1,33	22 330	12,8	1 118
VAL D'OISE	95	1 611	90 151	100	1,35	12 637	14,0	598

Tableau 22 - Taux de réponse par secteur, en % - 1982
(effectifs des salariés des entreprises ayant remis une déclaration 2483/
effectifs théoriques)

	T	%		T	%
Ind. viande et lait	02	88,2	Commerce de détail aliment.	27	93,4
Autres ind. agric. et alim.	03	91,7	Commerce de détail non alim.	28	90,7
Prod. de combustibles minér. solides et cokéfaction	04	100,0	Réparation et commerce de l'automobile	29	80,4
Prod. de pétrole et gaz nat.	05	114,1	Hôtels, cafés, restaurants	30	75,4
Eau, gaz, électricité	06	101,6	Transports	31	92,4
Sidérurgie	07	106,6	Services marchands aux entr.	33	82,3
Métaux non ferreux	08	97,5	Services marchands aux part.	34	77,1
Mat. constr., minerais div.	09	90,9	Location, créd. bafl immob.	35	108,2
Ind. du verre	10	92,9	Assurances	36	111,8
Chimie	11	96,5	Organismes financiers	37	107,7
Parachimie	12	91,3	Services non marchands	38	94,2
Fonderie et travail des métaux	13	84,3			
Construction mécanique	14	84,8	<u>Récapitulatif</u>		
Const. électri. et électronique	15	90,9			
Const. véhicules auto et autres mat. de transp. terr.	16	99,4	Energie	04, 05, 06	102,9
Const. navale et aéronaut., armement	17	89,5	Industries extractives et de transformation	02, 03 07 à 23	90,3
Ind. textile et de l'habillement	18	87,8	Ind. mise en oeuvre bât., génie civil et agricole	24	84,8
Ind. du cuir et de la chaussure	19	88,9	Commerces	25 à 28	93,7
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	20	88,0	Transports	31	92,4
Ind. du papier-carton	21	87,7	Services	29, 30, 33, 34, 38	83,0
Imprimerie, presse, édition	22	84,9	Assurances, organismes financiers	36, 37	108,8
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	23	88,1	Total		90,0
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	24	84,8	* Estimation		
Commerce de gros aliment.	25	103,7			
Commerce de gros non aliment.	26	92,1			

Tableau 23 - Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE (Description des entreprises françaises selon leur taille et leur secteur d'activité en 1981) et des déclarations 2483 de 1981

Année 1981

Secteurs d'activité			Nombres d'entreprises											
U	T		Classe 1 10 à 19 sal.		Classe 2 20 à 49 sal.		Classe 3 50 à 499 sal.		Classe 4 500 à 1 999 sal.		Classe 5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
			INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483
02	02, 03	Industries agricoles et alimentaires	2 277	1 535	1 899	1 770	1 126	1 063	120	115	19	18	5 441	4 501
03	04, 05, 06	Energie	59	60	82	75	70	63	10	11	16	15	237	224
04	07, 08, 09, 10, 11, 13, 21, 23	Industrie des biens intermédiaires	4 394	3 643	4 959	4 523	2 972	2 747	277	261	82	71	12 689	11 245
05 A et B	14, 15, 17	Industrie des biens d'équipement professionnels et ménagers	2 487	1 972	3 184	2 916	2 138	1 959	283	248	80	80	8 172	7 175
05 C	16	Matériel de transport terrestre	184	167	307	267	317	288	60	60	29	24	897	806
06	12, 18, 19, 20, 22	Industrie des biens de consommation courante	5 778	4 530	6 616	5 800	3 957	3 650	287	278	28	25	16 666	14 283
07	24	Bâtiment, génie civil et agricole	11 847	8 066	8 727	7 476	3 029	2 675	152	136	36	33	23 791	18 386
08	25, 26, 27, 28	Commerce	15 750	12 222	10 985	10 295	3 585	3 386	188	195	65	62	30 573	26 160
09	31, 32	Transports, Télécom. (P et T exclus)	2 920	2 281	2 584	2 396	1 047	991	87	74	26	20	6 664	5 762
10	29, 30, 33, 34	Services marchands sauf 82, 83, 84, 85	12 672	11 386	8 742	10 509	3 967	4 396	211	260	36	45	25 628	26 596
11	35	Location, crédit bail immobilier	842	144	185	135	51	108	1	4	1	0	1 080	391
12	36	Assurances	23	66	37	99	102	176	31	36	15	16	208	393
13	37	Organismes financiers	187	266	183	341	251	356	116	127	26	24	763	1 114
U2 à 13		TOTAL	59 425	46 338	48 490	46 602	22 612	21 858	1 823	1 805	459	433	132 809	117 036
		%		78		96		97		99		94		88

Tableau 24 - Principales données sectorielles - 1982

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE		Entreprises	Salariés					Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t ₃ %	Heures de stage (milliers)	Ratio 10/3 (heures)	
			Nombres	Structures par Cl. de taille %					Millions de francs	Entr. %	Nombres				Entr. t ₂ %
				Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	2 238	87 200	18,2	28,7	28,3	5,0	19,8	88	96,7	18 287	32,9	21,0	524	6
Industrie de la viande et du lait	T 02	1 484	161 980	3,3	12,0	39,5	28,1	17,2	148	98,5	22 004	39,4	13,6	738	4,6
Autres industries alimentaires	T 03	2 930	231 756	6,8	14,5	34,7	23,6	20,4	266	98,4	38 915	37,9	16,8	1 384	6
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	10	60 820	ε	ε	ε	1,8	97,9	284	100	28 918	70,0	47,5	2 434	40
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	53	41 799	ε	1,4	6,5	0	91,7	193	98,1	17 072	67,6	40,8	1 033	24,7
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	163	186 385	ε	1,1	4,4	4,5	89,7	1 100	98,2	71 446	70,6	38,3	5 232	28,1
Prod. minerais-métaux ferreux, prem. transform. de l'acier	T 07	217	168 378	ε	1,1	8,2	13,0	77,5	259	99,1	35 746	60,7	21,2	2 257	13,4
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	163	62 127	ε	2,6	15,4	27,6	53,8	114	98,8	16 924	61,8	27,2	796	12,8
Prod. matériaux de construct. et minéraux divers	T 09	1 983	142 039	7,3	19,2	34,0	23,3	16,3	166	98,9	19 241	42,3	13,5	869	6,1
Industrie du verre	T 10	294	57 263	2,4	5,5	16,5	24,0	51,7	75	95,9	11 189	37,1	19,5	589	10,3
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthét.	T 11	428	128 956	1,0	3,3	22,1	15,6	58,0	266	98,4	32 314	62,9	25,1	1 823	14,1
Parachimie et ind. pharmaceut.	T 12	972	166 015	2,1	5,9	37,0	37,6	17,4	326	98,8	43 356	58,3	26,1	2 058	12,4
Fonderie et travail des métaux	T 13	5 531	360 513	7,7	21,0	43,5	14,7	13,1	317	98,2	34 475	37,2	9,6	1 658	4,6
Construction mécanique	T 14	4 675	391 903	5,2	16,1	42,3	24,5	12,0	417	97,7	51 641	46,1	13,2	2 690	6,9
Construction élect. et électron.	T 15	2 043	509 789	1,4	5,0	18,2	18,1	57,3	1 106	97,7	119 197	51,1	23,4	7 851	15,4
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	792	456 712	0,5	1,8	9,9	12,0	75,8	677	98,2	85 500	46,5	18,7	5 851	12,8
Constr. navale et aéron., armem.	T 17	320	154 347	0,7	2,3	9,8	16,8	70,5	270	98,8	35 146	52,4	22,8	1 926	12,5
Ind. textile et de l'habillement	T 18	4 845	414 660	4,0	16,8	49,5	18,2	11,5	274	96,3	34 514	37,0	8,3	2 276	5,5
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	996	89 163	3,9	15,0	48,2	22,6	10,4	59	95,9	6 042	28,8	6,8	435	4,9
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	4 248	229 594	8,7	24,7	51,2	11,6	3,3	163	97,4	16 469	32,2	7,2	724	3,2
Ind. du papier-carton	T 21	788	99 268	2,2	9,9	51,0	25,7	11,2	103	99,0	14 506	45,9	14,6	520	5,2
Imprimerie, presse, édition	T 22	2 575	149 049	9,8	22,7	38,6	25,4	3,5	171	97,8	15 677	34,4	10,5	779	5,2
Ind. du caoutchouc, tranf. des matières plastiques	T 23	1 445	192 125	3,0	10,0	29,7	19,4	37,9	276	96,9	40 103	40,6	20,9	2 940	15,3

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses autres que le versement du 15/9/82
 " 8 : " " " " " des stagiaires

Tableau 24 - Principales données sectorielles - 1982 (suite)

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Entreprises	Salariés					Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/5 t3 %	Heures de stage (milliers)	Ratio 10/3 (heures)		
		Nombres	Structures par Cl. de taille %					Millions de francs	Entr. %	Nombres				Entr. t2 %	
			4												
1	2	3	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	5	6	7	8	9	10	11	
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	17 327	866 500	12,3	25,2	34,5	13,7	14,3	684	98,8	26 487	13,2	3,1	1 299	1,5
Commerce de gros alimentaire	T 25	4 854	202 174	15,0	29,4	40,2	7,7	7,7	173	98,8	18 931	33,9	9,4	687	3,4
Commerce de gros non aliment.	T 26	11 041	504 286	13,4	28,9	38,0	14,3	5,5	563	98,7	72 048	42,5	14,3	2 821	5,6
Commerce de détail alimentaire	T 27	3 120	324 801	5,2	12,6	18,1	19,4	44,7	252	96,7	51 778	25,2	15,9	1 574	4,8
Commerce de détail non aliment.	T 28	6 360	291 890	17,0	22,7	23,0	16,3	21,4	220	98,5	42 103	29,7	14,4	1 200	4,1
Réparation et commerce de l'auto.	T 29	4 720	176 943	15,9	37,2	31,8	3,0	12,1	159	98,3	30 760	58,6	17,4	990	5,6
Hôtels-café-restaurants	T 30	3 832	165 026	17,5	26,9	23,6	10,2	21,7	129	98,0	19 124	17,5	11,6	621	3,8
Transports	T 31	5 620	683 594	4,5	10,7	18,9	9,7	56,3	2 297	98,8	304 898	45,2	44,6	16 850	24,6
Services marchands aux entrepr.	T 33	10 261	563 009	11,3	21,7	35,9	19,7	11,4	829	98,2	100 017	44,7	17,8	4 629	8,2
Services marchands aux particul.	T 34	7 330	514 280	6,7	18,7	44,8	21,6	8,2	405	96,9	35 646	31,5	6,9	2 609	5,1
Location et crédit-bail immobilier	T 35	401	25 295	7,2	17,7	60,8	14,3	0,0	19	98,5	1 954	32,9	7,7	65	2,6
Assurances	T 36	382	144 311	0,6	2,4	17,4	22,4	57,3	345	98,4	50 249	71,4	34,8	3 128	21,7
Organismes financiers	T 37	1 071	399 749	0,8	2,7	16,2	27,1	53,2	1 444	99,7	210 725	78,9	52,7	10 475	26,2
Services non marchands	T 38	5 620	562 187	3,6	13,6	41,3	22,7	18,8	931	98,2	104 995	49,5	18,7	7 523	13,4
TOTAL		121 202	9 971 681	6,6	15,4	30,6	17,3	30,0	15 582	98	1 880 521	36,2	18,9	101 964	10,2

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses autres que le versement du 15/9/82
 " 8 : " " " " " des stagiaires

Tableau 25 - Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t_1 et le pourcentage t_3 de salariés ayant suivi des stages

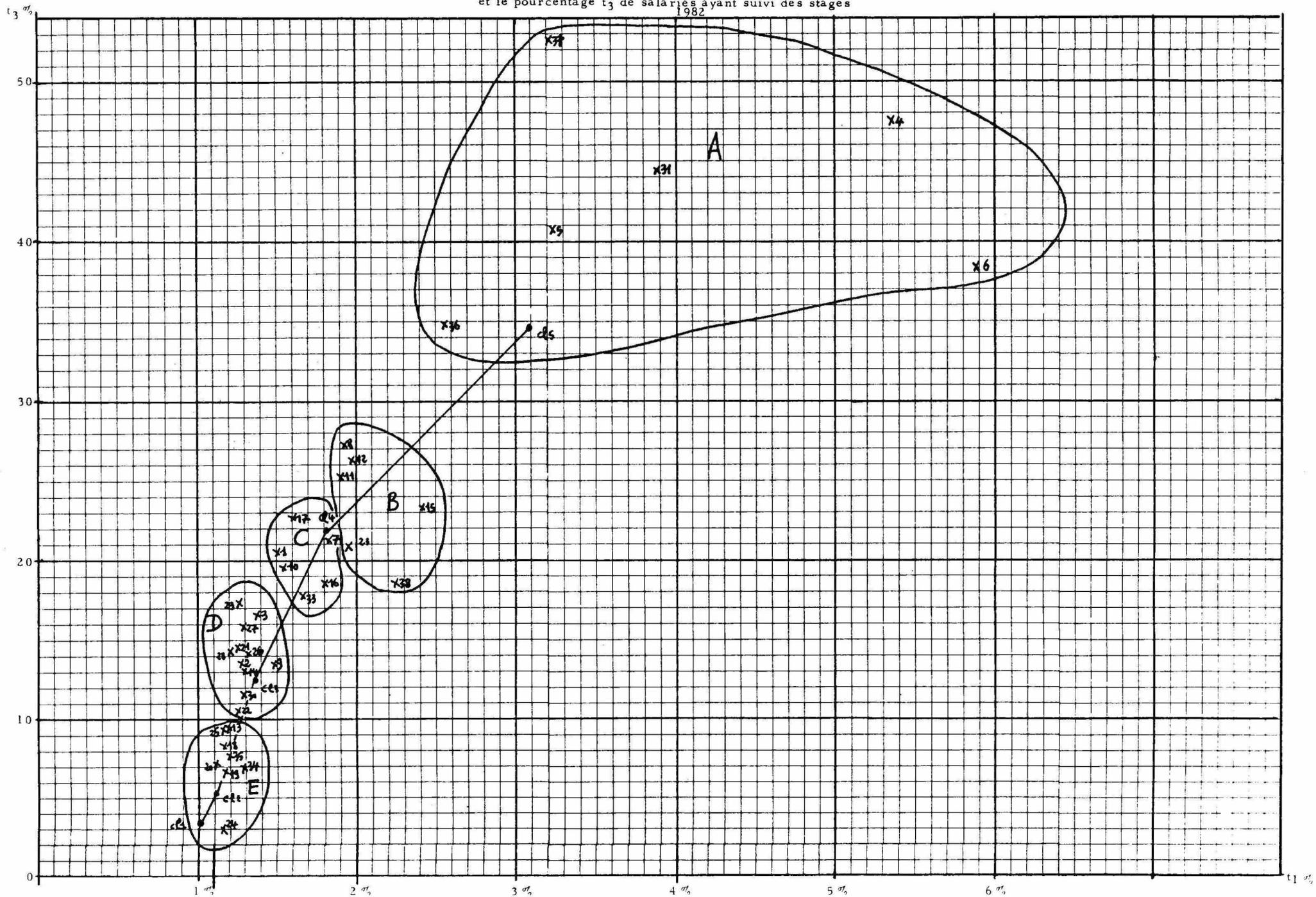
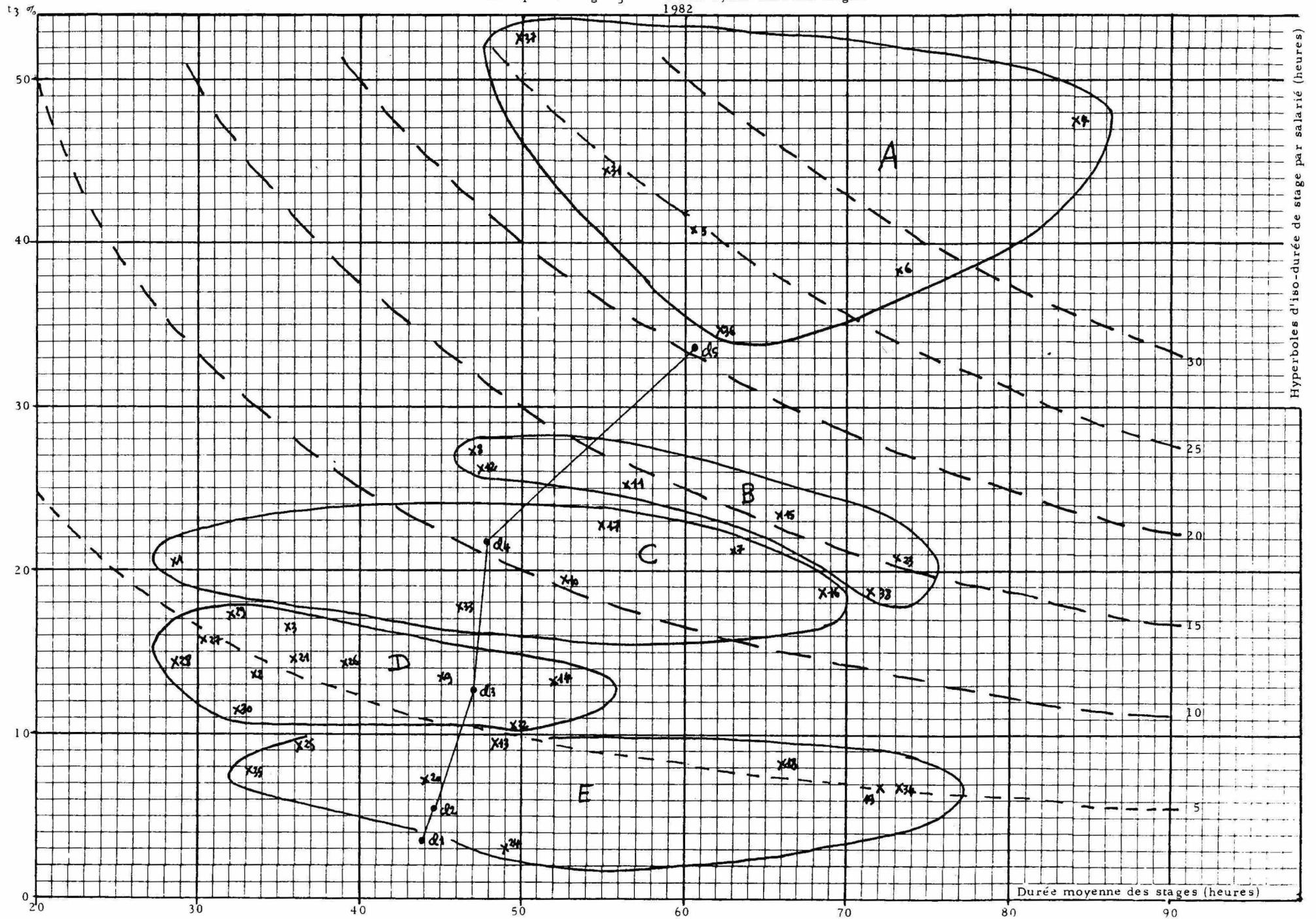


Tableau 26 - Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t_3 de salariés ayant suivi des stages
1982



Hyperboles d'iso-durée de stage par salarié (heures)

Tableau 27 - Taux de participation financière t₁ % selon le secteur d'activité économique
et la classe de taille - 1982

SECTEUR		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	0,91	1,04	1,16	1,29	3,48	1,52
Industries de la viande et du lait	T 02	0,91	1,05	1,15	1,26	1,68	1,26
Autres industries alimentaires	T 03	0,98	1,08	1,16	1,53	1,75	1,38
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	1,28	2,39	0,88	2,62	5,46	5,36
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	1,08	1,21	2,70	-	3,27	3,22
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	1,52	1,38	1,69	1,97	6,34	5,89
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	1,02	0,98	1,17	1,48	1,94	1,82
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	1,11	1,01	1,21	1,86	2,19	1,94
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	1,03	1,08	1,15	1,39	2,56	1,48
Industrie du verre	T 10	0,85	0,94	1,14	1,30	1,78	1,53
Chimie de base, prod. fils et fibres arti- ficiels et synthétiques	T 11	1,07	1,11	1,49	1,83	2,10	1,90
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	0,86	1,00	1,77	1,94	2,80	1,97
Fonderie et travail des métaux	T 13	0,99	1,08	1,14	1,29	1,46	1,18
Construction mécanique	T 14	0,97	1,05	1,18	1,49	1,61	1,28
Construction électrique et électronique	T 15	1,10	1,03	1,35	1,93	2,95	2,42
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	0,84	0,98	1,15	1,38	1,95	1,80
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	0,91	1,03	1,13	1,31	1,71	1,59
Ind. textile et de l'habillement	T 18	0,87	1,04	1,16	1,25	1,18	1,15
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	0,80	0,98	1,08	1,32	1,62	1,17
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	0,90	1,02	1,13	1,35	1,10	1,11
Ind. du papier-carton	T 21	0,67	0,99	1,16	1,53	1,34	1,26
Imprimerie, presse, édition	T 22	0,92	1,03	1,16	1,55	1,78	1,24
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	0,83	1,05	1,15	1,42	3,04	1,94
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	1,08	1,11	1,13	1,34	1,16	1,15
Commerce de gros alimentaire	T 25	0,94	1,05	1,20	1,37	1,67	1,16
Commerce de gros non alimentaire	T 26	0,97	1,09	1,31	1,85	1,84	1,31
Commerce de détail alimentaire	T 27	1,01	1,08	1,21	1,30	1,40	1,29
Commerce de détail non alimentaire	T 28	0,88	1,01	1,24	1,50	1,45	1,19
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	0,99	1,21	1,28	1,37	1,61	1,26
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	0,98	1,06	1,31	1,80	1,53	1,27
Transports	T 31	0,93	1,03	1,28	1,54	5,54	3,87
Services marchands aux entreprises	T 33	1,10	1,19	1,61	2,02	2,53	1,64
Services marchands aux particuliers	T 34	0,95	1,05	1,16	1,34	2,26	1,27
Location et crédit-bail immobilier	T 35	1,14	0,94	1,21	1,33	-	1,17
Assurances	T 36	1,66	1,59	1,88	2,48	2,83	2,55
Organismes financiers	T 37	1,98	1,61	2,24	3,15	3,64	3,22
Services non marchands	T 38	1,18	1,32	2,01	2,77	2,83	2,24
TOTAL		1,00	1,10	1,35	1,81	3,06	1,96

TABLEAU 28 : POURCENTAGES T2 DES NOMBRES D'ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES PAR SECTEUR -ANNEE 1982-

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 1	20.5	41.1	65.4	100.0	100.0	32.9
SEC 2	13.5	29.4	69.0	86.3	100.0	39.4
SEC 3	18.6	35.2	71.7	96.9	91.7	37.9
SEC 4	0.0	100.0	100.0	100.0	100.0	70.0
SEC 5	8.3	94.4	67.7	0.0	100.0	67.6
SEC 6	45.4	71.1	88.9	90.0	100.0	70.8
SEC 7	19.8	35.2	78.3	88.9	100.0	60.7
SEC 8	20.1	48.0	81.2	88.9	100.0	61.8
SEC 9	20.0	43.9	76.8	83.8	100.0	42.3
SEC 10	11.6	25.8	71.0	100.0	100.0	37.3
SEC 11	26.0	47.5	90.0	95.5	100.0	63.0
SEC 12	28.4	43.0	82.3	100.0	100.0	58.4
SEC 13	17.3	34.7	70.9	92.2	92.3	37.1
SEC 14	25.1	39.0	77.0	95.4	100.0	46.2
SEC 15	29.2	37.6	76.4	92.7	100.0	51.2
SEC 16	12.2	30.7	67.2	93.3	100.0	46.5
SEC 17	20.9	39.3	73.9	100.0	100.0	52.4
SEC 18	14.9	27.7	64.0	91.0	80.0	37.0
SEC 19	6.7	20.1	51.3	84.0	100.0	28.8
SEC 20	13.2	31.8	60.0	87.1	100.0	32.2

TABLEAU 28 : POURCENTAGES T2 DES NOMBRES D'ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES PAR SECTEUR -ANNEE 1982- (SUITE)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 21	10.5	26.1	76.2	100.0	100.0	46.0
SEC 22	16.3	35.5	67.6	89.1	100.0	34.4
SEC 23	17.1	32.2	68.8	92.1	100.0	40.6
SEC 24	6.6	12.6	32.0	45.7	39.3	13.2
SEC 25	19.5	37.3	67.6	95.0	80.0	33.9
SEC 26	26.9	45.6	75.6	97.4	90.0	42.5
SEC 27	10.5	22.9	54.5	88.1	88.2	25.0
SEC 28	19.8	34.9	68.0	92.0	100.0	29.7
SEC 29	36.0	69.8	91.0	100.0	100.0	58.5
SEC 30	11.8	18.7	44.7	88.9	100.0	17.6
SEC 31	28.1	42.6	82.8	95.0	100.0	45.0
SEC 33	28.7	49.8	73.7	87.8	100.0	44.7
SEC 34	17.8	28.1	51.5	79.3	100.0	31.4
SEC 35	13.4	30.7	57.5	40.0	0.0	32.7
SEC 36	37.9	55.5	85.5	97.2	93.8	71.4
SEC 37	54.2	71.1	94.4	98.4	100.0	79.0
SEC 38	33.3	44.7	67.7	78.9	85.7	49.7
TOTAL	19.8	35.4	65.7	87.9	93.0	36.3

TABLEAU 29 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1982-

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 1	3.82	6.67	13.21	20.25	67.16	20.53
SEC 2	1.40	2.64	11.44	17.79	21.60	13.58
SEC 3	3.17	4.99	12.49	24.49	27.33	16.63
SEC 4	0.00	19.12	26.58	39.18	47.79	47.55
SEC 5	3.53	29.03	31.45	0.00	41.86	40.84
SEC 6	9.53	10.35	24.72	27.00	40.02	38.32
SEC 7	2.00	5.21	14.55	18.64	22.66	21.23
SEC 8	2.63	3.18	14.95	28.84	31.38	27.24
SEC 9	3.91	4.52	11.38	17.75	26.96	13.54
SEC 10	1.26	3.58	10.95	18.98	25.07	19.53
SEC 11	5.71	5.17	20.17	28.65	27.43	25.06
SEC 12	5.85	7.70	22.53	31.44	30.96	26.11
SEC 13	1.92	2.94	9.42	17.06	16.75	9.56
SEC 14	3.95	4.32	12.03	20.11	19.00	13.18
SEC 15	4.93	5.55	14.29	23.79	28.14	23.38
SEC 16	1.52	2.96	9.82	14.91	20.98	18.72
SEC 17	3.31	4.22	14.10	16.99	26.14	22.77
SEC 18	2.08	2.61	7.84	13.71	12.31	8.32
SEC 19	0.67	2.90	5.41	11.80	10.04	6.77
SEC 20	1.73	3.12	7.72	15.46	14.43	7.18

TABEAU 29 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1982- (SUITE)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 21	1.09	3.33	12.92	21.21	19.80	14.61
SEC 22	1.55	4.40	10.05	18.68	21.10	10.50
SEC 23	1.88	2.97	11.45	19.06	35.40	20.86
SEC 24	0.65	1.40	3.69	5.37	4.16	3.04
SEC 25	2.82	4.53	12.33	18.99	15.29	9.35
SEC 26	4.79	7.21	16.37	27.97	24.13	14.25
SEC 27	2.06	3.94	12.44	19.32	20.87	15.89
SEC 28	4.23	5.04	17.38	23.67	22.23	14.38
SEC 29	6.75	14.87	19.58	17.00	32.60	17.29
SEC 30	2.05	2.27	10.10	17.48	29.66	11.58
SEC 31	4.18	5.12	17.44	23.96	67.91	44.44
SEC 33	5.66	9.98	18.81	27.12	24.90	17.74
SEC 34	3.84	4.26	5.57	9.31	16.69	6.93
SEC 35	3.51	4.84	8.65	9.43	0.00	7.71
SEC 36	6.76	14.47	28.56	34.74	37.88	34.81
SEC 37	16.72	17.67	36.90	49.92	61.27	52.67
SEC 38	9.41	10.94	18.65	23.41	20.46	18.69
TOTAL	3.54	5.41	12.78	21.80	33.56	18.82

TABLEAU 30 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1982-
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE						
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL	
SEC 1	HOM	4.4	7.1	14.9	20.0	62.6	21.8
	FEM	1.7	5.4	8.5	20.8	1.7	16.0
SEC 2	HOM	1.7	2.6	12.8	19.7	27.7	15.5
	FEM	0.6	2.7	8.5	13.4	10.5	9.4
SEC 3	HOM	4.0	6.2	15.0	27.7	28.7	19.2
	FEM	1.6	2.7	8.0	18.2	22.8	11.4
SEC 4	HOM	0.0	26.0	28.6	39.5	49.1	48.9
	FEM	0.0	0.0	11.1	38.5	8.4	13.1
SEC 5	HOM	3.8	31.8	33.1	0.0	42.5	41.6
	FEM	2.6	17.4	22.5	0.0	39.0	37.5
SEC 6	HOM	10.1	11.2	26.3	27.5	45.3	43.0
	FEM	6.7	5.0	16.2	24.1	19.4	19.3
SEC 7	HOM	2.2	5.6	15.7	19.5	23.2	22.0
	FEM	1.1	3.4	7.4	11.5	15.2	13.1
SEC 8	HOM	2.6	3.1	15.4	31.3	32.5	28.7
	FEM	2.8	3.4	12.4	15.4	24.2	18.6
SEC 9	HOM	4.2	4.4	12.3	19.0	28.1	14.4
	FEM	2.0	5.4	7.1	11.0	18.8	9.0
SEC 10	HOM	1.1	3.9	12.7	21.8	25.4	21.2
	FEM	1.5	2.7	7.3	7.8	22.8	11.7
SEC 11	HOM	4.2	5.2	20.9	29.4	27.2	25.4
	FEM	10.0	5.1	17.4	25.1	28.8	23.4
SEC 12	HOM	6.8	9.6	26.3	35.4	35.2	30.0
	FEM	4.3	5.2	18.6	26.8	23.2	21.3
SEC 13	HOM	1.9	3.0	10.3	18.2	17.9	10.2
	FEM	2.1	2.9	6.2	12.9	11.2	7.0

TABLEAU 30 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1982- (SUITE)
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
HOM SEC14	4.0	4.4	12.8	21.4	20.6	14.0
FEM	3.5	4.2	8.4	14.4	11.7	9.5
HOM SEC15	5.1	6.8	17.4	32.4	32.6	28.4
FEM	4.6	3.3	9.6	11.1	18.4	14.1
HOM SEC16	1.5	2.9	10.9	17.3	22.6	20.5
FEM	1.7	3.2	6.9	8.4	12.1	10.4
HOM SEC17	3.3	4.2	14.1	17.5	26.9	23.4
FEM	3.5	4.6	14.2	13.0	20.8	18.2
HOM SEC18	3.6	3.9	11.1	18.2	17.9	12.1
FEM	1.2	2.1	6.4	11.1	8.3	6.4
HOM SEC19	0.5	3.9	6.3	14.8	12.9	8.1
FEM	0.8	2.2	4.8	10.1	8.3	5.9
HOM SEC20	1.6	3.5	8.6	19.8	15.1	8.0
FEM	2.2	2.2	6.1	8.9	12.4	5.5
HOM SEC21	1.4	3.4	15.4	23.6	21.7	17.3
FEM	0.7	3.2	7.5	14.5	11.2	8.5
HOM SEC22	1.3	4.4	10.2	20.5	26.0	11.4
FEM	2.0	4.3	9.8	14.4	15.3	8.9
HOM SEC23	2.1	3.1	14.4	21.7	37.9	24.9
FEM	1.5	2.8	6.5	12.6	22.9	10.6
HOM SEC24	0.6	1.4	3.6	5.3	3.8	2.9
FEM	1.1	1.9	5.4	6.6	7.9	4.4
HOM SEC25	2.9	5.0	14.3	19.8	17.4	10.4
FEM	2.6	3.4	7.9	17.4	10.6	6.9
HOM SEC26	5.3	7.9	18.2	33.3	29.0	16.1
FEM	3.6	5.6	12.4	17.6	15.7	10.4

TABLEAU 30 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1982- (SUITE)
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
HOM SEC27	1.3	4.8	13.0	22.6	25.6	19.1
FEM	2.7	3.4	12.1	17.0	17.4	13.7
HOM SEC28	5.5	6.6	16.3	34.4	32.1	16.0
FEM	3.0	3.6	18.1	18.9	18.4	13.3
HOM SEC29	7.4	16.4	21.2	19.6	36.7	19.0
FEM	3.2	7.9	12.1	6.8	14.1	9.3
HOM SEC30	2.0	2.4	10.4	21.2	36.8	13.1
FEM	2.1	2.1	9.7	12.6	21.4	9.5
HOM SEC31	3.9	5.2	17.9	25.0	70.8	47.2
FEM	5.7	4.9	15.6	19.6	47.5	29.2
HOM SEC33	7.4	11.6	19.9	27.5	21.9	19.0
FEM	3.9	8.0	16.9	26.3	31.3	15.8
HOM SEC34	4.4	6.1	6.5	12.3	20.2	9.4
FEM	3.5	3.3	5.1	7.2	11.4	5.4
HOM SEC35	4.5	4.0	10.0	10.7	0.0	8.6
FEM	2.3	5.8	7.1	8.4	0.0	6.8
HOM SEC36	13.0	23.5	39.8	43.1	46.9	44.5
FEM	4.0	9.1	20.9	28.3	28.5	26.2
HOM SEC37	20.4	20.5	43.9	58.1	68.6	60.0
FEM	13.3	15.0	29.2	40.2	53.7	44.8
HOM SEC38	8.4	13.4	20.6	27.7	20.6	20.5
FEM	10.0	9.5	17.5	21.6	20.4	17.8
HOM TOTAL	3.6	5.8	13.8	24.1	36.7	21.1
FEM	3.4	4.7	11.1	18.1	25.0	14.3

Tableau 31 - Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires,
par secteur - 1982

SECTEUR		Manoeuvres Ouvr. spécial.	Ouvr. qual. Empl. qual.	Agents de maîtr. Agents techn. Techniciens	Ingénieurs Cadres	Ensemble
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	37,4	24,6	28,4	27,5	28,6
Industries de la viande et du lait	T 02	29,1	33,9	36,9	34,1	33,5
Autres industries alimentaires	T 03	35,4	34,8	35,7	36,9	35,5
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	87,4	95,6	48,6	46,2	84,1
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	46,6	64,1	63,0	53,6	60,4
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	53,2	68,7	78,2	68,4	73,2
Prod. minerais-métaux ferreux, première transf. de l'acier	T 07	39,2	72,6	67,5	43,9	63,1
Prod. minerais, métaux et demi- produits non ferreux	T 08	30,4	48,6	53,4	45,7	47,0
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	39,4	53,0	38,7	40,4	45,1
Industrie du verre	T 10	63,2	49,5	47,6	49,5	52,6
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	47,3	61,4	56,5	46,1	56,4
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	41,6	47,8	49,1	46,6	47,4
Fonderie et travail des métaux	T 13	55,6	48,8	44,9	42,5	48,1
Construction mécanique	T 14	77,4	51,9	48,5	42,3	52
Construction électrique et électron.	T 15	58,1	72,4	64,4	62,6	65,8
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	58,3	81,4	63,4	52,2	68,4
Constr. navale et aéronautique, arm.	T 17	100,7	55,4	54,1	44,3	54,7
Ind. textile et de l'habillement	T 18	97,0	55,0	45,2	39,5	65,9
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	137,3	43,7	42,3	37,2	72
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	50,7	44,6	38,8	38,0	43,9
Ind. du papier-carton	T 21	36,0	34,0	39,3	36,6	35,8
Imprimerie, presse, édition	T 22	56,3	54,3	50,3	38,4	49,6
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	64,8	62,2	109,1	56,7	73,2
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	85,9	50,7	42,0	39,4	49,0
Commerce de gros alimentaire	T 25	42,9	36,5	33,4	35,8	36,3
Commerce de gros non alimentaire	T 26	37,3	37,8	42,2	38,6	39,1
Commerce de détail alimentaire	T 27	35,3	27,9	34,5	30,4	30,4
Commerce de détail non alimentaire	T 28	25,9	25,9	33,1	34,5	28,5
Réparation et commerce de l'auto.	T 29	47,7	32,8	27,9	28,1	32,1
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	30,8	32,9	30,5	34,4	32,4
Transports	T 31	80,4	46,1	64,4	78,7	55,2
Services marchands aux entreprises	T 33	33,6	40,5	58,6	46,0	46,2
Services marchands aux particuliers	T 34	92,0	77,6	60,2	50,3	73,1
Location et crédit-bail immobilier	T 35	32,1	31,7	36,1	34,5	33,1
Assurances	T 36	113,2	60,8	54,2	48,0	62,2
Organismes financiers	T 37	57,6	50,8	49,0	46,3	49,7
Services non marchands	T 38	115,0	69,5	62,6	58,9	71,6
TOTAL		66,1	52,0	55,5	48,9	54,2

Tableau 32 : Structures des emplois (en %) par secteur en 1982 (*)
et taux de stagiaires (t3 %) par qualification professionnelle

Secteurs T	Manoeuvres Ouvr. spec Empl non qua	Ouvr. qual. Empl. qual.	Agents mait. Agents techn Techniciens	Ingenieurs Cadres	Total st/sal t3 %
Agr sylv peche 01	9		11	66	61 21
Ind vian et lait 02	8		12	26	44 14
Autres i.d.a. 03	8		17	27	44 17
Indus. du charbon 04	54		43	55	55 48
Pro petr et gaz 05	22	33	47	52	41
Elec gaz et edu 06	4	34	45	42	38
Fer et siderurg 07	13		20	32	43 21
Metaux non ferr 08	16		26	38	45 27
Mater de constr. 09	7		12	26	35 14
Industr du verre 10	16		16	36	45 20
Chimie de base 11	15	21		35	38 25
Parachim pharmaci 12	11	20		33	57 26
Fonderie tr met. 13	5		9	17	25 10
Constr. mecaniqu 14	7		12	18	30 13
Constr. electric 15	7		21	36	46 23
Mat tran terrestre 16	16		19	36	39 19
Naval aero arm 17	13	17		29	42 23
Textile habillem 18	10		5	15	27 8
Cuir et chaussur 19	7		5	10	27 7
Bois et ind dive 20	4		7	13	22 7
Papier carton 21	7		16	24	40 15
Imp pres edition 22	3	11		10	18 11
Caoutch. plastiq 23	18		19	30	32 21
Com gros alimen 25	3	10		13	22 9
Com gros non ali 26	5	13		16	26 14
Comm det aliment 27	8		16	25	39 16
Comm det non ali 28	11	15		9	33 14
Reparat. com auto 29	7	16		35	28 17
Hoteller cafe res 30	3		14	42	26 12
Transpor 31	48	47		34	41 45
Serv aux entrepri 33	8	13		25	36 18
Serv aux particul 34	3		12	8	9 7
Location cre bail 35	2		11	15	20 8
Assuranc 36	32	36		26	47 35
Organis. financi 37	35	40		79	61 53
Serv non marchan 38	12	17		35	15 19
Total sauf t24	9	18		28	30 19

(*) L'enquête "Structure des emplois" n'ayant pas eu lieu en 1982, ces résultats sont calés sur l'enquête de l'année 1981.

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Code	Intitulé	cf. page
T 01	Agriculture, sylviculture, pêche	37
T 02	Industries de la viande et du lait	37
T 03	Autres industries agricoles et alimentaires	38
T 04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction	38
T 05	Production de pétrole et de gaz naturel	39
T 06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau	39
T 07	Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier	40
T 08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	40
T 09	Production de matériaux de construction et minéraux divers	41
T 10	Industrie du verre	41
T 11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthé- tiques	41
T 12	Parachimie et industrie pharmaceutique	45
T 13	Fonderie et travail des métaux	42
T 14	Construction mécanique	43
T 15	Construction électrique et électronique	43
T 16	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	44
T 17	Construction navale et aéronautique, armement	44
T 18	Industries textile et de l'habillement	45
T 19	Industries du cuir et de la chaussure	46

Code	Intitulé	cf. page
T 20	Industries du bois et de l'ameublement ; industries diverses	46
T 21	Industrie du papier et du carton	42
T 22	Imprimerie, presse, édition	46
T 23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques	42
T 24	Industrie de mise en œuvre du bâtiment et du génie civil et agricole	47
T 25	Commerce de gros alimentaire.	48
T 26	Commerce de gros non alimentaire	48
T 27	Commerce de détail alimentaire	48
T 28	Commerce de détail non alimentaire	49
T 29	Réparation et commerce de l'automobile	50
T 30	Hôtels, cafés, restaurants	50
T 31	Transports	49
T 33	Services marchands rendus principalement aux entreprises	51
T 34	Services marchands rendus principalement aux particuliers	51
T 35	Location et crédit bail immobiliers	52
T 36	Assurances.	52
T 37	Organismes financiers	53
T 38	Services non marchands.	51



N° 30-1209

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU FINANCEMENT

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 1982

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter J et K du code général des impôts.

(Lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente déclaration)

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR L'ENTREPRISE

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (v. notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)		F
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	- Frais de personnel enseignant ①	Total → ⑤
	- Frais de personnel non enseignant ②	
	- Fournitures et matières d'œuvre ③	
	- Autres frais de fonctionnement ④	
- Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux ⑥		
- Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)		
- Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) ⑦		
- Exécution des congés-formation (§ B du cadre H) ⑧		
- Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise ⑨		
- Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise ⑩		
- Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (à détailler cadre J) ⑪		
- Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, ligne ②) (à détailler cadre K) ⑫		
- Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés ⑬		
- Part de la contrib. pour frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. continue ⑭		
- Financement d'actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi (à détailler cadre L) ⑮		
- Versement du 15-09-82 (Lois n° 78-653 du 22-06-78, art. 3 et n° 81-734 du 3-08-81, art. 31) ⑯		
- Dépenses de stages pratiques (dans la limite de 0,1 % du montant des salaires figurant ligne ① du cadre B, cf. notice n° 2484).		
	Total ⑰	
- A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1982 ⑱		
- DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 18 - ligne 19) (à reporter ligne ③ du cadre B) ⑳		

E NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE ET DE CONGES DE FORMATION (ne pas inscrire de fractions d'heure)					
Formations s'adressant aux	Manœuvres Ouvriers spécialisés et employés non qualifiés	Ouvriers et employés qualifiés	Agents de maîtrise Agents techniques Techniciens	Ingénieurs et cadres	TOTAUX
1	2	3	4	5	6
Nombre de stagiaires	Hommes ①				
	Femmes ②				
	Total ③				
Nombre d'heures de stage	Rémunérées ④				
	Non rémunérées ⑤				
	Total ⑥				
Loi 17-7-78 et Accord 9/7/70 et 9/7/76	Jeunes (art. L 930-2) ⑦				
	Rémunérés par l'employeur ⑧				
Nombre de congés de formation	Non rémunérés par l'employeur ⑨				

F EFFECTIFS TOTAUX DES STAGES SUIVIS PAR LES SALARIÉS			
Types de stage	Nombre total de stagiaires ayant suivi des stages organisés		Nombre de jeunes travailleurs compris dans les chiffres des colonnes 2 et 3
	à l'intérieur de l'entreprise (sans convention de formation)	en application de conventions conclues avec des organismes extérieurs	
1	2	3	4
- Prévention ①			
- Adaptation ②			
- Promotion ③			
- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ④			
TOTAUX ⑤			

IMPORTANT : NE PAS OMETTRE DE REMPLIR LES CADRES FIGURANT AU VERSO E

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

N° 2483

LA PÉRIODE DU _____ 19__ AU _____ 19__.

Direction générale des impôts
Département (code) et commune

(ne s'adresse qu'aux employeurs ayant au moins 10 salariés)

A CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE DÉCLARANTE		ANNÉE 82
① Nom et prénom de l'exploitant _____ ou raison sociale de l'entreprise _____		
② Numéro SIRET _____ du principal établissement _____		
③ Code activité _____ Activité principale _____		
Adresse au 1 ^{er} janvier	④ 1983 N° et rue _____ Tél. _____ Code postal _____ Commune _____ Arrt _____ (Paris, Lyon, Marseille)	
	⑤ 1982 _____ (en cas de changement)	
Nombre d'établissements de l'entreprise employant	⑥ de 50 à 299 salariés... _____ ⑦ 300 salariés ou plus... _____	Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période
Nombre de commissions de formation ⑬ _____		
	Dans le total ci-dessus, nombre	⑧ Hommes ⑨ Femmes ⑩ Total ⑪ d'apprentis sous contrat ⑫ de jeunes travailleurs

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE (arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)	
Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période ①	F _____
Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1980, 1981 ou 1982 (voir notice).	Montant de l'abattement 1a) _____ F Salaires nets : différence ① - 1a) 1b) _____ F
Montant de la participation incombant à l'entreprise : ① ou 1b) × 1,10 % ②	F _____
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne 20 du cadre D ci-contre) ③	F _____
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence ② - ③ à inscrire en case ④ ④	F _____
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - ② à inscrire en case ⑤ ⑤	F _____
Excédents reportables de 1979, de 1980 et de 1981 (Total de la colonne 4 du cadre M au verso) ⑥	F _____
Différence ④ - ⑥ à inscrire en case ⑦ si la case ④ est supérieure à la case ⑥ ⑦	F _____
Inscrire le chiffre 0 dans le cas contraire.	
Versement de régularisation résultant d'un changement d'affectation du matériel ou de la résorption de conventions venues à échéance au 31-12-1982 (voir notice) ⑧	F _____
Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise (50 % du montant ②) ⑨	F _____
MONTANT GLOBAL (⑦ + ⑧ + ⑨) DU VERSEMENT A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS	
Pièces jointes :	⑩ F _____
- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu ⑪	_____
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du Travail ⑫	_____
Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire <input type="checkbox"/> ; par chèque bancaire <input type="checkbox"/> par mandat ou par virement postal <input type="checkbox"/>	
A _____, le _____	
Nom et qualité du signataire :	Signature :

C RÉSERVÉ AUX SERVICES DES IMPÔTS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
DATE DE RÉCEPTION :	PRISE EN RECETTE	PRISE EN CHARGE
Somme :	Droits	Droits
	Indemnité de retard à % :	N° R 30
	Intérêt de retard à % :	Date
	Numéro	
	N° R. 30	
G		
Rég. _____	Dép. _____	N° d'ordre _____

Fac-similé des nouveaux cadres statistiques de la déclaration 2483

D		MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin. Ne pas inscrire de centimes).	
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	Frais de personnel enseignant ① Frais de personnel non enseignant ② Fournitures et matières d'œuvre ③ Autres frais de fonctionnement ④	Total →	⑤
Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux			⑥
Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)	Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) ⑦ Exécution des congés-formation (§ B 1° du cadre H) ⑧		⑦ ⑧
Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise			⑨
Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise			⑩
Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (à détailler cadre J)			⑪
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation (§ B 2° du cadre H)			⑫
Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, case ② (à détailler cadre K)			⑬
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés			⑭
Part de la contribution pour frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation professionnelle continue			⑮
Financement d'actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi (à détailler cadre L)			⑯
Versement du 15.09.83 (loi n° 82-1126 du 29.12.82, art. 27)			⑰
Total			⑱
A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1983			⑲
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 18 - ligne 19) (à reporter case ③ du cadre B)			⑳

E NOMBRE DE SALARIÉS, DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES						
Formations s'adressant aux :	Manoeuvres et ouvriers spécialisés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise Agents techniques Techniciens	Ingénieurs et cadres	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7
Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année	Hommes ①					
	Femmes ②					
	Total ③					
I - PLAN DE FORMATION Nombre de stagiaires	Hommes ④					
	Femmes ⑤					
	Total ⑥					
DONT nombre de stagiaires pris en charge totalement ou partiellement par un F.A.F.	⑦					
II - CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION						
- Nombre de stagiaires pris en charge (totalement ou partiellement)						
• par un F.A.F.	⑧					
• par un organisme paritaire agréé.	⑨					
- Nombre de stagiaires pris en charge en totalité par l'employeur	⑩					
- Aucune prise en charge : stagiaires bénéficiant d'une simple autorisation d'absence	⑪					
Total	⑫					
Nombre d'heures de stage (ne pas inscrire de fraction d'heure)	Rémunérées	⑬				
	Non rémunérées	⑭				
	Total	⑮				

F VENTILATION DES STAGIAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE ET COMPOSITION DES STAGES SELON LEUR DURÉE, LEUR NATURE CONTRACTUELLE ET LEUR TYPE						
VENTILATION DES STAGIAIRES PAR ÂGE		L'ÉCOMPOSITION DES STAGES SELON LEUR DURÉE ET LEUR NATURE CONTRACTUELLE			VENTILATION DES STAGES SELON LEUR TYPE	
	Nombre 1	Durée en heures	sans convention de formation 2	En application de conventions conclues avec des organismes extérieurs 3		Nombre 4
Moins de 25 ans	①				Prévention	①
De 25 ans à moins de 40 ans	②	Moins de 40 h.....	①		Adaptation	②
40 ans et plus	③	De 40 h à moins de 160 h....	②		Promotion	③
TOTAL	④	160 h et plus.....	③		Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances	④
		TOTAL	④		TOTAL	⑤

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Pages
Tableaux dans le texte	
Évolution des principaux indicateurs de 1972 à 1983	11
Pourcentage des nombres d'entreprises, et de leurs salariés	22
– ayant fait des dépenses de formation	
– ayant fait des versements au Trésor	
Pourcentage des nombres d'entreprises, et de leurs salariés, ayant eu des stagiaires 1982-1983	24
Pourcentages de salariés ayant bénéficié de stages 1982-1983	25
Quatre cartes de France dans le texte	
Année 1982 – Comparaisons interrégionales	
C1 : Taux de participation financière	31
C2 : Taux de stagiaires	31
C3 : Taux de stagiaires hommes	32
C4 : Taux de stagiaires femmes	32
Tableaux en annexe	
Tableau 1 : Effectifs d'entreprises et de salariés	60
Tableau 2 : Effectifs de l'échantillon (entreprises)	60
Tableau 3 : Répartition des entreprises selon le taux t1 de leur participation aux dépenses de formation	61
Tableau 4 : Données financières	62
Tableau 5 : Structure des dépenses par catégories en % des dépenses totales	63
Tableau 6 : Nombres d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie	64
Tableau 7 : Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille	65

	Pages
Tableau 8 : Nombre de stagiaires et d'heures de stage selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires	66
Tableau 9 : Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle	67
Tableau 10 : Pourcentages des nombres de salariés ayant bénéficié de stages, selon leur catégorie professionnelle - 1982	67
Tableau 11 : Durées moyennes de formation	68
Tableau 12 : Dépenses moyennes de formation par salarié	68
Tableau 13 : Répartition des stages individuels	69
Tableau 14 : Structure des nombres de stages individuels	70
Tableau 15 : Répartition des congés de formation - 1982	71
Tableau 16 : Répartition des congés de formation - 1983 (données provisoires)	72
Tableau 17 : Principales données régionales	73
Tableau 18 : Principales masses de dépenses par région	75
Tableau 19 : Taux de participation financière t1 % par région et classe de taille	76
Tableau 20 : Nombres de stagiaires et d'heures de stage, par région, selon le niveau de qualification initial des stagiaires	77
Tableau 21 : Principales données départementales - 1982	79
Tableau 22 : Taux de réponse par secteur, en % des nombres de salariés .	82
Tableau 23 : Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE et des déclarations 2483 de 1981	83
Tableau 24 : Principales données sectorielles - 1982	84
Tableau 25 : Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1982	86
Tableau 26 : Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1982.	87
Tableau 27 : Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille - 1982	88
Tableau 28 : Pourcentages t2 des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires, par secteur et classé de taille - 1982	89
Tableau 29 : Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages, par secteur et classe de taille - 1982	91

	Pages
Tableau 30 : Pourcentages t3 de salariés hommes et femmes ayant suivi des stages, par secteur et classe de taille - 1982	93
Tableau 31 : Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires, par secteur - 1982	96
Tableau 32 : Structure des emplois par secteur en 1982 et taux de stagiaires (t3 %) par qualification professionnelle	97
Liste des secteurs d'activité économique	98

Reproduction d'après documents fournis

Impression DF

**ORGANISATION DU CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)**
9, rue Sextius Michel 75732 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 575 62 63

DIRECTION

Directeur : Valli (Paul-Pierre), administrateur civil hors classe
Conseiller scientifique : Iribarne (Alain d'), maître de recherche au C.N.R.S.

- **Adjoint au Directeur pour la recherche et les publications**
M. Germe (Jean-François), chargé de recherche au C.N.R.S.
- **Secrétariat de direction**
Mme Cornet (Nicole)
- **Secrétariat des conseils**
Mme Venet (Bernadette)
- **Mission des liaisons internationales et des stages**
M. Bertrand (Olivier)
- **Mission des relations avec les conseils de la formation et de l'emploi**
M. Darve (Jacques)
- **Chargé de mission pour les enseignements supérieurs**
Mme Pagès (Josette), professeur des universités

SERVICES

- **Service administratif et financier**
Chef du service :
Mme Merrien (Catherine),
Conseiller d'administration
scolaire et universitaire
- **Service d'information et de documentation**
Chef du service :
M. Kirsch (Jean-Louis), di-
recteur de C.I.O.
Centre documentaire :
Mlle Meunier (Françoise)
- **Service informatique**
Chef du service :
N...

DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL

Chef du département : M. Zarifian (Philippe)

Chargé d'analyser les formes et le contenu du travail humain ; de décrire les emplois et leur organisation ; de rechercher les évolutions du travail en vue de l'information professionnelle, la formation et l'emploi des jeunes et des adultes ; de contribuer à la normalisation de la documentation sur les activités professionnelles et à l'amélioration des nomenclatures, définitions ou codes utilisés dans ce domaine.

Répertoire français des emplois :
M. Simula (Pierre)

DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES PRÉVISIONS

Chef du département : M. Verdier (Éric)
Chargé d'établir les liaisons entre le fonctionnement du système éducatif et l'évolution de la situation de l'emploi à court, moyen et long termes ; de mettre en œuvre les études du Centre pour enrichir les prévisions sur l'offre et la demande de qualifications afin notamment de préciser les estimations sur les besoins en formation et les débouchés professionnels ; de procéder à des bilans approfondis dans les

secteurs économiques et les régions en vue de déterminer les équilibres entre les emplois et les formations.

Bureau des statistiques professionnelles :
Chargé de répondre aux besoins du Centre liés à l'exécution de ses programmes ; de satisfaire les demandes particulières d'organismes extérieurs ; d'améliorer l'information statistique sur les professions ; d'appliquer ses recherches au rapprochement et à l'exploitation comparée des données chiffrées sur l'emploi et les formations.

DÉPARTEMENT DES FORMATIONS ET CARRIERES

Chef du département : Mlle Affichard (Joëlle) administrateur de l'INSEE
Chargé de procéder à l'évaluation professionnelle des formations conduisant à la qualification ; d'étudier les modalités et les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes ; d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances initiales et les besoins de l'éducation des adultes ; de créer et d'actualiser régulièrement l'information systématique sur l'insertion et les cheminements professionnels des jeunes et des adultes après leur formation.

Observatoire national des entrées dans la vie active.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ
s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél. : 575 62 63 poste 218)



centre
d'études et
de recherches
sur les qualifications

9, Rue Sextius Michel - 75732 PARIS CEDEX 15

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)
ANNEES 1982-1983

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE 29-31, QUAI VOLTAIRE 75340 PARIS CEDEX 07
TEL. 261.50.10 TELEX 204826 DOCFRAN PARIS